LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE

Auteur:

MOHAMMAD ALI SHOMALI

Français

2009-09-06 11:34:27

INTRODUCTION LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE

LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE

PAR MOHAMMAD ALI SHOMALI

(Traduit par Goulamabasse. RADJAHOUSSEN - Ile de la REUNION) TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le présent travail est en général un condensé de la version de L'Islam Chiite : Les origines, la foi et les pratiques (2003,ICAS Press) du même auteur. Cette version plus courte vise à souligner les principaux sujets relatés en Islam en général et en Islam chiite en particulier. Ces deux travaux représentent une contribution modeste pour combler certaines carences qui existent dans le domaine des études islamiques en général, les études des chiites en particulier. Ecrit de manière simple et claire, ils sont les résultats de vingt ans d'implications dans les études islamiques, et basés sur l'étendue de deux séries de cours sur l'Islam chiite exposées aux auditeurs anglais : une première série de cinquante exposés délivrés au Jami'at Al Zahra (Le principal Séminaire Islamique pour les Femmes) à Qom, Iran en 1995 et 1996, et une deuxième série de trente exposés délivrés à l'Institut Islamique de Manchester et Le Centre Social Chiite de Manchester, en Angleterre en 1998 et 1999.

Le premier chapitre commence par expliquer la signification aussi bien littéraire que technique du terme " chi'ah ", et des références de célèbres chercheurs sont citées dans ce domaine. Puis il propose l'étude des origines de l'Islam chiite et comment il a commencé à exister.

Le deuxième chapitre étudie les sources de pensées chiites, c'est à dire, le Saint Coran, La Sounnah (tradition prophétique), la raison et le consensus. Mettant en évidence les versets du Saint Coran, le chapitre cherche à établir que les chiites comme les autres musulmans croient que le Coran qui est en vigueur de nos jours est La Parole Divine révélée au Prophète Mohammad. Le chapitre continue en

expliquant la deuxième source la plus importante, c'est à dire, la Sounnah, qui inclue les paroles et les actions du Prophète Mohammad. Le Coran lui même demande aux musulmans de prendre Le Prophète comme modèle principal, de se référer à lui pour juger et régler les conflits et de parler du Prophète comme celui qui récite, enseigne et explique le Coran. Dans ce chapitre, il y a aussi une discussion sur les gens de la maison du Prophète (Ahloul beyt) et leur rôle dans la présentation de la Sounnah. Puis vient la discussion sur l'importance de la raison et son rôle dans la compréhension des croyances islamiques, de ses valeurs et des lois pratiques. Enfin il y a une discussion sur le consensus légal (Al ijmà') et comment il est vu par rapport à la Sounnah dans la perspective chiite.

Le troisième chapitre étudie les doctrines fondamentales de la foi chiite. A savoir l'Unicité de Dieu, la prophétie et la résurrection qui constitue les Principes de la Religion (Islam et autres religions divines), quelques doctrines additionnelles importantes telles que la Justice Divine, l'Imâmat y sont étudiées. Ces doctrines peuvent être partiellement partagées par d'autres musulmans, mais les chiites sont ceux qui croient à toutes d'entre elles.

Le quatrième chapitre est un bref inventaire des pratiques chiites avec de brèves références de bases objectives. Ces pratiques sont en principe partagées par tous les musulmans, bien qu'il peut y avoir quelques différences en particulier en fonction de chaque école de pensée islamique.

Le cinquième et dernier chapitre discute brièvement du monde chiite d'aujourd'hui. Ce chapitre commence par un bref inventaire des dernières statistiques sur les musulmans et la population chiite du monde. Il y a aussi des détails des affiliations religieuses de certains pays avec une longue histoire de présence chiite dans ces pays. Bien qu'il n'y ait aucune statistique réelle ou approuvée sur ces populations chiites dans le monde, des efforts ont été faits pour en collecter les plus proches.

Je dois aussi noter que l'auteur est sincèrement et profondément attaché à l'unité islamique et espère que ce travail est comme une étape modeste vers la fraternité islamique. En fait l'un des meilleurs moyens pour achever cette unité et cette fraternité est de mieux se connaître et de vaincre les préjudices historiques qui empêchent une compréhension objective entre eux. Selon les paroles d'Imam Ali : " les gens sont les ennemis de ce qu'ils ne savent pas ".

Une étude soigneuse de toutes les écoles de pensées islamiques montre qu'elles ont plus de choses qui les rapprochent que celles qui les séparent. Tous les musulmans croient en un même Dieu, le même Prophète, et au même Coran. Ils croient tous au Jour de la Résurrection et aux récompenses ou punitions Divines. Ils accomplissent tous leurs prières quotidiennes vers la même direction qui est la Mecque. Ils jeûnent tous durant tout le mois de Ramadan. Ils accomplissent tous le

pèlerinage de Hajj à la Mecque en même temps. Ils croient tous à la distribution de l'aumône, à encourager le bien et interdire le mal. Ils doivent tous être amis des croyants et s'éloigner des ennemis de Dieu. Ils adhèrent tous aux mêmes vertus et aux mêmes valeurs. Selon le Coran, tous les croyants sont " frères ". Indépendamment de leurs couleurs, races, genres et dénominations, ils se doivent certaines obligations entre frères et sœurs de religion. Un jour Mou'alla b. Khounays a demandé à l'Imam Sadiq sur les devoirs d'un Musulman envers un autre. L'Imam a répondu : " Il y a sept devoirs à accomplir. S'il en néglige un seul d'entre eux, il ne peut être ami ou serviteur de Dieu, et c'est comme s'il n'aurait rien fait pour le plaisir de Dieu. Puis Imam a mentionné comme suit :

a- Souhaitez pour votre frère ce que vous souhaitez pour vous même. Et ne souhaitez pas pour votre frère ce que vous détestez pour vous même.

b- Ne rendez pas votre frère fâché, mais cherchez à le faire plaisir et respectez ses souhaits.

c- Aidez le par votre âme, votre langue, vos mains et vos pieds.

d- Soyez ses yeux, son guide et son miroir.

e- Ne mangez pas à plein ventre quand il a faim, ne buvez pas quand il a soif et n'ayez pas de vêtement extravagant alors qu'il est nu.

f- S'il n'a pas de serviteur et que vous en avez, il vous appartient de lui envoyer votre serviteur pour laver ses linges, préparer sa nourriture et refaire son lit.

g- Acceptez sa promesse, son invitation ; visitez le quand il est malade et participez à ses funérailles, et veillez à ses besoins avant qu'il en fasse la demande, en vous pressant de les accomplir si vous pouvez. (Mouzaffar pp. 76&77).

Malheureusement, il y a toujours eu des gens irréfléchis dans chaque groupe ou secte qui ont essayé d'amplifier les différences et appeler à la séparation au lieu de s'unifier et à se fraterniser. Ils se sont empressés de trouver des excuses pour appeler ceux qui ne sont pas de leurs avis, des Kafirs (mécréants) ou Moushrik (polythéistes) et certains actes qui ne leur plaisent pas des bid'ah (hérésie). Bien sûr qu'il y des mécréants et des hérétiques, mais on devrait être très prudent à utiliser ces termes. Les grands leaders et les érudits islamiques, qu'ils soient Sunni ou Chi'ah, n'ont jamais collé de telles étiquettes sur les uns aux autres. De ce fait, ils ont reproduit dans leurs " fatwas ", dires et actions, l'esprit réel de l'islam, ce message harmonieux et universel de paix, de justice, d'unité et de clémence.

L'Islam apporte l'unité et la solidarité à ceux qui ont souffert beaucoup d'inimitié et d'hostilité. (3 :103). Cette action d'unifier les gens est hautement estimée

comme un acte Divin (8 :63). A l'inverse, c'est l'œuvre des gens comme Pharaon de diviser les gens (28 :4). Le Coran met en garde les croyants que s'ils commencent à entrer en conflit entre eux, ils se fragiliseront et ils seront en conséquent défaits (8 :46). En fait, l'appel à l'unité n'est pas limité aux Musulmans. Le Coran invite tous les gens de foi tels que les Chrétiens et le Juifs à unifier leurs efforts et de se concentrer sur leur terrain d'entente. (3 :64). Prions et espérons que de jour en jour ce sens d'unité et de solidarité devienne plus fort et s'intensifie.

En dernier lieu, je profite de cette opportunité pour remercier tous les individus et toutes les organisations qui m'on encouragé spécialement Ayatoullah Mouhshin Araki, l'Université islamique des Etudes Avancées et l'Assemblée Ahloul Bayt du Royaume Uni et La république d'Ireland à Londres. Dernier mais certainement pas des moindres, j'adresse mes plus profonds sentiments de gratitude à Dieu pour tous Ses bienfaits et faveurs qu'Il nous a accordés dans le passé et à présent.

Mohammad A. Shomali

Ramadan 1423, Novembre 2002

Chapitre 1

L'ORIGINE DE L'ISLAM CHIITE

La signification du terme Chiite.

En Arabe, le terme chiite désigne à l'origine un, deux ou un groupe de partisans. Dans le Glorieux Coran, ce terme est utilisé plusieurs fois dans ce sens. Par exemple, dans le verset (28 :15) Allah parle d'un des partisans de Moise comme un de ses chiites.

Dans un autre endroit, Abraham est introduit comme un chiite de Noé (37:83). Au commencement de l'histoire islamique, le terme " chiite " fut utilisé dans son sens originel ou littéral pour désigner des partisans de différente personne. Par exemple, des hadiths (traditions) parlent de chiites d'Ali b. Abi Talib et d'autres de chiites de Moawiyah b. Abi Soufyan. Cependant, le terme a acquis graduellement le sens secondaire ou technique de partisans d'Ali, ceux qui croient en son Imamat (Direction par Désignation Divine).

Shahrestani (mort en 548 A.H.) dans son Al Milal wa al Nihal, une source remarquable sur les différentes sectes en Islam, écrit :

" Les chiites sont ceux qui suivent Ali en particulier et qui croient en son Imamat et Khalifat selon les directives explicites et les volontés du Prophète Mohammad "[1]. C'est une définition très précise, étant donné que les chiites eux-mêmes croient

que la raison de suivre Ali est motivée par l'exigence du Prophète et ce ne fut par leur décision personnelle de choisir qui suivre, contrairement aux non-chiites qui, après le décès du Prophète Mohammad, ont suivi celui qui était choisi au Saqifah et ont cru que le Prophète avait laissé aux gens décider qui suivre. Bien sûr, Abou Bakr b. Abi Qouhafah, le premier Khalife, qui lui-même fut choisi de cette manière, a cru qu'il se devait de désigner son successeur. Et le deuxième Khalife, Oumar b. Khattab, lui à son tour a désigné, un conseil de six personnes pour choisir parmi eux selon une procédure très stricte, qu'il a mise au point. Il est intéressant de noter que ce fut Ali, le quatrième Khalife, qui était choisi et vraiment forcé par presque tous les musulmans après le meurtre du troisième Khalife, Outhman b. Affan, pour occuper la position du Khalifat.

Dans son Firaq Al Shi'ah, Al Hassan b. Moussa al Nawbakhti (mort en 313 A.H.) un célèbre chercheur chiite écrit : " Les chiites sont les partisans de Ali b. Abi Talib. Ils sont appelés 'Les chiites d'Ali' durant et après la vie du Prophète et sont connus comme les partisans d'Ali et croient en son Imamat "[2]. Sheikh Moufid (mort en 413 A.H.) un des premiers et très remarquable érudit chiite, définit les chiites comme étant ceux qui suivent Ali et croient en sa succession immédiate après le Prophète[3]. En expliquant pourquoi les chiites sont aussi appelés " Imàmîyah ", il dit : " C'est un titre pour ceux qui croient dans la nécessité de l'Imamat et de sa continuité en tout age, et que chaque Imam doit être explicitement désigné, et doit aussi être infaillible et parfait "[4].

Ainsi, on peut dire que les musulmans chiites sont ceux qui ont les croyances suivantes sur la succession du Prophète Mohammad :

a. Le succession au Prophète est une désignation Divine

b. Comme le Prophète a été choisi par Dieu, son successeur ou Imam doit aussi être choisi par Dieu et puis inspiré au Prophète.

c. Le successeur immédiat du Prophète Mohammad est Ali.

Quand le Chiisme a-t-il commencé ?

Naturellement, la question de savoir quand le chiisme a commencé se pose. Il y a beaucoup de hadiths relatés par aussi bien les chiites que les non-chiites concernant la question d'Imamat qui seront étudiés plus tard au moment de la discussion des doctrines chiites. Dans ce qui suit cependant, nous allons étudier quelques hadiths dans lesquels Le Prophète Mohammad parle d'un groupe comme " Chiite " (partisans) d'Ali, et nous nous parlerons ensuite d'autres raisons à partir des hadiths et l'histoire de l'Islam. Tous les hadiths cités ci-dessous proviennent de sources respectables Sunnites. Il n'y a que quelques unes des plus importantes narrations, et il y a beaucoup d'autres à trouver dans les sources mentionnées ici,

ainsi que d'autres sources.

(1) Ibn 'Asakir (mort en 571 A.H.) rapporte de Jabir b. 'Abdoullah al-Ansari qui a dit :

Un jour nous étions avec Le Prophète Mohammad, quand Ali est arrivé, dont Le Prophète a dit " Je jure par Celui qui a ma vie dans Ses Mains que cet homme et ses " chiites " seront sûrement heureux le Jour de la Résurrection ". Puis le verset " En réalité ceux qui croient et font œuvres bonnes sont les meilleures de création " (98 :7) fut révélé. Par la suite chaque fois que les compagnons du Prophète voyaient Ali venir, ils disaient " La meilleure de la création est venue " (Ibn 'Asakir, Vol 2, p.442 & Al-Souyouti, Vol 6, p. 5890)

(2) Ibn Hajar (mort en 974) rapporte de Abbas que lorsque le verset (98 :7) fut révélé, le Prophète dit à Ali :

" Ceci vous concerne vous et vos " chiites ". Le Jour de la Résurrection vous serez heureux et plaisants (à Dieu), et vos ennemis viendront en colère et attachés par le cou " (Ibn Hajar, Section 11, Chapitre 1, verset 11).[5]

(3) Ibn al-Athir (mort en 606) rapporte qu'en s'adressant à Ali, Le Prophète a dit :

" O, Ali, Toi et tes chiites atteindront Dieu étant satisfaits et Le satisfaisant, et tes ennemis L'atteindront en état de colère et attachés par le cou ". Puis Le Prophète a montré l'image en mettant sa main sur son cou - (Ibn Al-Athir, l'Entrée " qa-ma-ha ").

Il y a d'autres hadiths dans lesquels le Prophète s'adressant à Ali a utilisé " nos chiites ". Cela est conforme à ce qui a été dit plus haut que les chiites sont ceux qui suivent Ali, en accord avec les enseignements du Prophète et non par leur décision personnelle. Par exemple, Ibn 'Asakir rapporte que le Prophète a dit :

" En réalité, il y a une source au Paradis plus douce que le nectar, plus lisse que le beurre et plus fraîche que la glace, et plus parfumée que le musc. De cette source provient l'argile (tinah) dont nous (moi et les gens de ma maison) avons été crées et nos chiites ont été crées de la même argile ". (Ibn 'Asakir, Vol A, p. 129, N° 180).

Il y a encore d'autres hadiths dans lesquels Le Prophète, s'adressant à Ali, a utilisé l'expression " chiites de nos descendants ". Cela confirme ce qui a été suggéré plus haut, que les chiites sont ceux qui suivent Ali parce qu'ils croient dans l'institution d'Imamat. Comme nous le verrons en détail, les chiites croient que Ali était le premier Imam et qu'après lui l'institution de l'Imamat a continué par ceux de la descendance de Ali et Fatimah qui étaient choisis par Dieu et annoncés et présentés par le Prophète. Par exemple, Zamakhshari (mort en 528 A.H.) dans son

Rabi 'al-Abràr rapporte que le Prophète a dit : " O, Ali ! le Jour du Jugement je dépendrai d'Allah (pour le Salut), tu dépendras de moi, tes descendants dépendront de toi et leurs chiites dépendront d'eux. Puis tu verras où nous serons amenés ".[6]

Il faut noter que selon le Coran, la prophétie a aussi été héritée. Le Coran dit " En vérité nous avons envoyé Noé et Abraham, et nous avons attribué la prophétie et Le Livre dans leur descendance (57:26). Ce qui veut dire que ceux qui étaient qualifiés pour être choisis comme prophètes par Dieu étaient inclus dans leur descendance.

En plus des hadiths mentionnés ci-dessus et ceux qui s'y apparentent et ceux sur l'Imamat qui seront mentionnés plus tard, il y a beaucoup d'autres raisons qui font que l'émergence d'un groupe de gens tels que les chiites durant la vie même du Prophète est un phénomène très naturel et même nécessaire. Par exemple, au début de l'Islam, quand Dieu a demandé au Prophète de commencer l'invitation au public vers l'Islam en commençant par sa famille et parents les plus proches, il les appela à un repas. Après le repas, le Prophète déclara sa mission et les invita à l'Islam et établit que quiconque parmi eux croit en l'Islam et l'assiste dans cette mission sera son successeur. Tout le monde est resté silencieux. Le seul qui a accepté l'invitation à l'assister fut Ali, adolescent à l'époque. Le Prophète lui dit de s'asseoir et répéta son invitation une deuxième, puis une troisième fois. Mais à chaque fois, ce fut Ali, seul, qui a exprimé son empressement à supporter le Prophète. Celui-ci accepta la soumission de Ali par la volonté de Dieu et établit cette volonté divine en le désignant comme son successeur. Cet événement est relaté dans plusieurs sources.[7]

Dans une déclaration très importante, le Prophète a clairement affirmé que Ali était honnête et dénué de fausses croyances et de mauvaises actions, que cela soit dans sa conduite personnelle ou dans ses paroles ou jugements et a signifié implicitement aux musulmans de le suivre. Umm Salamah a rapporté du Prophète ayant dit : " Ali est toujours avec la vérité (al Haqq) et la vérité est toujours avec lui, jusqu'au Jour du Jugement ils ne se sépareront pas ". Ce hadith précisément est raconté par Ibn Abbas, Abou Bakr, 'Aishah, Abou Sa'id al Khuddari, Abou Layla, et Abou Ayyoub al Ansàri.[8]

On a aussi cité le Prophète comme ayant dit " Que Dieu bénisse Ali. Mon Seigneur, fais que la vérité soit toujours avec lui ".[9]

Le Prophète a aussi affirmé dans plusieurs occasions que Ali était le plus savant parmi les gens en matière de sciences. Par exemple, le Prophète a dit : " Le sagesse a été divisée en 10 parties : neuf parties ont été attribuées à Ali et une partie a été distribuée au reste de gens ".[10]. Plus tard le deuxième Khalife a réaffirmé les paroles du Prophète quand il a dit : " Que Dieu ne m'accable pas

d'une tâche difficile quand Ali n'est pas présent ".[11]

On doit aussi prendre en compte les services valeureux et vitaux et les sacrifices d'Ali pour être en mesure d'assumer sa responsabilité parmi les musulmans. Par exemple, quand les infidèles de la Mecque on comploté de tuer le Prophète, et que Dieu l'a informé de ce complot, le Prophète a demandé à Ali s'il voudrait volontairement dormir à sa place pour que les païens pensent qu'il (le Prophète) était encore à la maison, et ainsi pour qu'il puisse quitter la Mecque en toute sûreté. Ali a accepté cette tâche, et à cette occasion le verset suivant est révélé " Et parmi les gens, il y a ceux qui vendent leurs âmes pour acquérir le plaisir divin ". L'émigration du Prophète de la Mecque à Madina marque le début du calendrier musulman. Ali a servi la cause de l'Islam en combattant dans les guerres de Badr, Ohod, Khaybar, Khandaq et Honayn, dans chacune d'elles, il a joué un rôle crucial.

Ces faits sont tous enregistrés dans les nombreux travaux et collections de hadiths par les chercheurs non chiites. Comme déjà mentionné, les hadiths prophétiques sur la question de l'Imamat en général et en particulier sur Ali seront étudiés plus tard.

Cependant, je voudrais conclure cette discussion en relatant le hadith bien connu du Ghadir Khoum. Au retour de son dernier pèlerinage de la Mecque, le Prophète a demandé à des milliers de Musulmans qui l'accompagnaient de s'arrêter en route. Il se dressa sur une estrade ou chaire préparée pour lui à l'aide de palanquins et dit " Celui qui me considère comme maître (mawlà), qu'il considère maintenant Ali comme maître ". Puis ceux qui étaient présents, y compris ceux qui sont ensuite devenus le premier et le deuxième Khalif, ont témoigné allégeance (accepté le leadership) à Ali et l'ont félicité. Ce hadith est transmis par plus de cent sources. Pour avoir la liste complète des sources non chiites de ce hadith, voyez 'Abaqat al Anwar par Mir Hamid Housein al Hindi (mort en 1306 A.H.) et Al Ghadir par 'Abd al Housein al Amini (mort en 1309 A.H.). Après avoir affirmé la véracité de ce hadith, certains écrivains Sounni ont interprété le terme mawlà utilisé dans ce hadith dans le sens de l'amitié. Que l'on accepte ou pas cela, il n'y a aucun doute que cet événement et cette tradition a donné à Ali une position unique et centrale parmi les Compagnons du Prophète.

Ainsi, il semble que les différentes séries de hadiths accompagnées de l'évidence historique ci-dessus mentionnée ne laissent aucun doute que durant la vie du Prophète beaucoup de musulmans ont eu un sentiment de profond attachement à Ali et cherchaient sa compagnie et étaient déterminés à le suivre après le Prophète. Ces gens ont été fréquemment et significativement appelés comme chiites d'Ali et graduellement le terme de chiite est devenu synonyme de chiites (partisans) d'Ali. Et le fait encore plus important est que l'idée d'Imamat d'Ali a certainement commencé durant la vie du Prophète Mohammad. La disparition du Prophète amena naturellement la question au devant de la scène et a distingué

ceux qui croyaient dans la nécessité de suivre Ali au lieu d'autres Musulmans, qui plus tôt ou tard sont arrivés à croire à l'institution du Khalifat comme la succession du Prophète pour diriger la société Islamique, et non comme une position divinement désignée. Décrivant les événements après le décès du Prophète, Al Mas'oud (mort en 345 A.H.), un grand historien Sunnite, écrit : " En vérité Imam Ali et ses chiites qui étaient avec lui restèrent à sa maison au moment où l'allégeance à Abou Bakr a été faite ".[12]

Plus tard, certains événements, tels que des guerres durant le Khalifat de Ali et les événements de Karbalà où Houssein, le troisième Imam des chiites et soixante douze de sa famille et compagnons furent tués, définirent l'identité chiite de manière plus prononcée. Par exemple, nous trouvons dans l'un des tous premiers écrits que Ali, condamnant Talha et Zoubayr, dit : " En vérité, les partisans de Talha et Zoubayr à Basra ont tué mes chiites et mes agents ". [[Waq'at Seffin par Nasr b. Muzahim (mort en 212 A.H.)]]. Abou Mikhnaf (mort en 158 A.H.) rapporte qu'après la mort de Mou'awiyah, les chiites se rassemblèrent à la maison de Souleyman b. Sourad et il leur dit : " Mou'awiyah est mort et Houssein a refusé de faire allégeance aux Omeyyades et est parti vers la Mecque et vous êtes ses chiites et les chiites de son père ".[13]

Les Premiers Chiites

L'islam chiite a commencé naturellement à Hijaz parmi les compagnons du Prophète. Les références aux travaux historiques et biographiques de l'Islam montre que la liste des chiites parmi les compagnons du Prophète inclut les célèbres bani Hashim (descendants de Hashim, l'arrière grand père du Prophète Mohammad) suivants : 'Abdullah b. al-'Abbas, al-Fadl b. al-'Abbas, 'Ubaydillah b. al-'Abbas, Qiththam b. al-'Abbas, 'Abd al-Rahman b. al-'Abbas, Tamam b. al-'Abbas, Aqil b. Abi Talib, Abu Sufyan b.

al-Harth b. 'Abd al-Mutallib, Naufil b. al-Harth, 'Abdullah b. Ja'far b. Abi Talib, 'Awn b. Ja'far, Muhammad b. Ja'far, Rabi'at b. al-Harth b. 'Abd al-Mutallib, al-Tufayl b. al-Harth, al-Mughayrat b. Nawfil b. al-Harith, 'Abdullah b. al-Harth b. Nawfil, 'Abdullah b. Abi Sufyan b. al-Harth, al-'Abbas b. Rabi'at b. al-Harth, al-'Abbas b. 'Utbah b. Abi Lahab, 'Abd al-Mutallib b.

Rabi'at b. al-Harth, Ja'far b. Abi Sufyan b. al-Harth. La liste des chiites parmi les compagnons du Prophète qui n'étaient pas les bani Hashim inclut : Salman, Miqdad, Abu Dharr, 'Ammar b. Yasir, Hudhayfah b. al-Yaman, Khuzaymah b. Thabit, Abu Ayyub al-Ansari, Abu al-Haytham Malik b. al-Tihan, Ubayy b. Ka'b, Qays b. Sa'd b. 'Ubadah, 'Adiy b. Hatam, 'Ubadah b. al-Samit, Bilal al-Habashi, Abu Rafi', Hashim b. 'Utbah, 'Uthman b. Hunayf, Sahl b. Hunayf, Hakim b. Jibillah al-'Abdi, Khalid b. Sa'id b.

al-'Aas, Ibn Husayb al-Aslami, Hind b. Abi Halah al-Tamimi, Ju'dah b. Hubayrah, Hujr b. 'Adiy al-Kindi, 'Amr b. al-Hamq al-Khuza'i, Jabir b. 'Abdullah al-Ansari, Muhammad b. Abi Bakr (le fils du premier Khalif), Aban b. Sa'id b. al-'Asi, and Zayd b.

Sauhan.[14]

Chapitre 2 LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE Chapitre 2

SOURCES DE PENSEE CHIITE

Avant d'étudier les doctrines et pratiques chiites, il est nécessaire de savoir les sources sur lesquelles se basent les chiites pour comprendre l'Islam. Dans ce qui suit nous allons étudier les quatre sources (bases) de la pensée chiite, c'est à dire les quatre sources sur lesquelles, du point de vue chiite, toute investigation sur l'Islam doit se reposer : Le Glorieux Coran, La Sounnah (tradition prophétique), le raison et le consensus.

Le Glorieux Coran.

Il n'est pas besoin de dire que le Coran est la plus importante source pour tous les Musulmans, y compris les chiites. Le Coran agit également comme un instrument d'unité parmi tous les Musulmans. Indépendamment de leurs contextes sectaires ou culturels, tous les Musulmans se réfèrent au même livre comme un guide divin pour gouverner leur vie. De nos jours, comme de tout temps, il n'existe qu'un seul Coran, sans aucun ajout ni altération à travers le monde Musulman. Un point important typiquement chiite sur le Coran se trouve dans le passage suivant :

Nous croyons que le Coran est une inspiration divine, et révélée par Allah dans la langue de Son Honorable Prophète, mettant au clair toute chose, un miracle éternel. L'homme est incapable d'écrire quelque chose de semblable à cause de son éloquence, sa clarté, sa véracité et son savoir et aucune altération ne peut lui être apportée. Le Coran que nous avons actuellement est exactement celui qui a été envoyé au Prophète, et quiconque affirme le contraire est soit un malfaiteur, un simple sophiste ou encore une personne dans l'erreur et ils se sont tous égarés car Allah dit : " Le faux ne peut l'atteindre ni par devant ni par derrière " (41 :42).

...Nous croyons aussi que nous devons respecter et accorder la dignité au Saint Coran aussi bien en paroles qu'en actes. Par conséquent, il ne doit pas être souillé intentionnellement, même pas une de ses lettres, et il ne doit pas être touché par celui qui n'est pas " tahir " (rituellement pure). Il est dit dans le Coran " que seuls les purifiés touchent " (56 :79). [Muzaffar, p. 26].

Les chiites nient toute altération dans Le Coran.

Comme souligné plus haut, Les chiites nient toute altération dans le Coran et croient que le Coran actuellement en vigueur est le même que celui qui a été révélé au Prophète Mouhammad. Le Coran est complet. Personne n'a jamais vu une copie du Coran différent de celui en vigueur dans aucune partie du monde islamique. Il y a des manuscrits du Coran disponibles de nos jours qui datent du temps des Imams Chiites et ils sont exactement les mêmes que ceux qui sont courants.

Le Glorieux Coran dit explicitement lui-même que Dieu Lui-même le préserve de toute altération ou distorsion :

En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien (15:9)[15] Concernant ce verset, 'Allamah Tabatabà'ï dans son célèbre commentaire Al Mizan fi Tafsir al Qour'àne, l'un des plus grands commentaires stipule :

… Le Coran est un Rappel vivant et éternel qui ne mourra ni ne tombera jamais dans l'oubli. Il est immunisé de toute addition ou perte. Il est immunisé et préservé contre toute altération de forme ou de style pouvant affecter son caractère ou rôle qui est " Le Rappel d'Allah qui manifeste la vérité et la connaissance divine ". Pour cette raison, le verset précité indique que le livre divin a été et sera toujours gardé des distorsions ou altérations

La Sounnah

Après le Glorieux Coran, la source la plus importante pour comprendre l'Islam, et donc la pensée chiite, est La Sounnah du Prophète Mohammad, comprenant ses paroles et ses actions. Le Coran accorde lui-même cette haute position au Prophète, comme celui qui est responsable d'expliquer le Coran (16:44), d'enseigner le Coran et la sagesse (62 :2). Le Prophète est l'exemple parfait pour les croyants (33:21). Il ne parle jamais de sa part (53:3). Les Musulmans sont tenus de respecter ce qu'il leur donne et ce qu'il leur interdit (59 :7).

Sachant les versets précités et beaucoup d'autres versets concernant la qualité du Prophète et prenant en considération la signification d'être un messager divin directement choisi par Dieu et Qui lui a parlé, les Chiites ainsi que d'autres Musulmans, cultivent un esprit d'amour et de dévotion sincère pour le Prophète Mohammad.

Les gens de la maison du Prophète.

On ne trouve aucun désaccord parmi les Musulmans sur la validité de suivre les enseignements des gens de la maison du Prophète pour comprendre l'Islam, spécialement selon la vue Sunnite qui considère même que tous les compagnons du Prophète sont de sources valables pour comprendre l'Islam[16]. Ce fait devient

encore plus clair si l'on se réfère aux traditions du Prophète sur les gens de sa maison et examinons les paroles des érudits Sunnites sur le savoir de Ali et les membres de la maison du Prophète. Par exemple, Imam Malik dit : " Aucun œil n'a vu, aucune oreille n'a entendu, et aucune inspiration n'a atteint le cœur d'un être humain mieux que Ja'far b. Mohammad, qui est distingué par son savoir, sa piété, son ascétisme, et sa servitude à Dieu ". C'est ce que Ibn Taymiyah rapporte d'Imam Malik dans son livre[17]. Dans une étude sur ceux qui ont rapporté d'Imam Sadiq, Shaykh Al Moufid (mort en 413 AH) dans son Al-Irshad soutient que les rapporteurs dignes de confiance parmi les différentes écoles de pensées étaient au nombre de 4000. Ainsi, il n'y a ici aucune ambiguïté et c'est pourquoi beaucoup d'érudits Sunnis tels que feu Shaykh Shaltut ont clairement émis que chaque Musulman peut agir selon l'une des cinq écoles de pensée de fiqh : Ja'fari, Hanafi, Hanbali, Maliki et Shafi'i.

La raison en est claire, car si Imam Ja'far as Sadiq, par exemple, ne possédait pas plus de savoir ou un meilleur accès au savoir du Prophète que les autres, on devra admettre qu'il devait être au moins égal aux autres, spécialement si l'on a dans l'esprit ceux qu'il a enseigné tels que Abou Hanifah, l'Imam des Musulmans Hanafis qui a suivi les cours d'Imam Ja'far As Sadiq pendant deux ans.

Les gens qui sont instruits ou qui cherchent la vérité doivent par conséquent examiner toutes les sources islamiques disponibles, et atteignent ainsi une conclusion sur la voie qui mène les Musulmans à la vie exemplaire. L'une des sources riches est certainement les enseignements des gens de la maison du Prophète. Maintenant, voyons s'il est nécessaire de se référer aux gens de la maison du Prophète pour comprendre l'Islam. Pour répondre, je me concentrerai seulement sur des traditions du Prophète raconté par un grand narrateur Sunnite qui est accepté des érudits aussi bien Chiites que Sunnites. Mais préalablement, il faut noter que tous les enseignements des gens de la maison du Prophète étaient toujours basés sur le Glorieux Coran et la Sounnah du Prophète.

Il ne faut pas penser, par exemple, qu'Imam Sadiq disait quelque chose selon son opinion personnelle sur l'Islam. Ce qu'ils ont émis, est exactement ce qu'ils ont eux-mêmes reçu du Prophète. Il y a beaucoup de traditions sur ce sujet. Par exemple, dans Usul Al Kàfi, nous trouvons qu'Imam Sadiq a dit que ce qu'il émet est ce qu'il a reçu du Prophète à travers son père et ses ancêtres.

Une de ces traditions est la fameuse tradition de Thaqalayn. Cette tradition a été émise par le Prophète en différentes occasions, y compris le jour de 'Arafat dans son dernier pèlerinage et le 18 Zilhajj à Ghadir Khoum. Malgré des différences mineures dans la formulation, l'essence reste la même dans toutes les versions. Par exemple, dans une version de la tradition, le Prophète a dit :

" O les gens, je laisse parmi vous deux choses précieuses : le Livre de Dieu et les

gens de ma maison. Aussi longtemps que vous vous y accrocheriez vous ne vous égarerez pas ".

Ou dans une autre tradition le Prophète a dit :

" Je laisse parmi vous deux choses précieuses, auxquelles si vous vous accrochez vous ne vous égarerez pas après moi : le Livre de Dieu qui est comme une corde étendue entre le paradis et la terre, et les gens de ma maison. Ces deux choses ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'elles me retrouvent près de la fontaine, le Jour du Jugement. Prenez soin du traitement que vous leur réserverez après moi. "

Cela montre que le Prophète se souciait de la façon dont les Musulmans, ou au moins une partie d'eux, allaient traiter le Coran et les gens de sa maison. Dans une autre tradition il a dit :

" Je laisse deux successeurs : le premier, le Livre de Dieu qui est comme une corde étendue entre le paradis et la terre, et le deuxième, les gens de ma maison. Ils ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils viennent à moi près de la fontaine de Kawthar. "

On trouve les traditions précitées dans les sources majeures Sunnites, telles que : Sahih de Muslim (Vol. 8, p. 25, n° 2408), Musnad d'Imam Ahmad (Vol. 3, p. 388, n° 10720), Sunan de Darimi (Vol. 2, p. 432), et Sahih de Tirmidhi (Vol. 5, p. 6432, n° 3788).

Elles sont aussi mentionnées dans les livres tels que Usd al-Ghabah d'Ibn Athir (Vol. 2, p. 13), Al-Sunan al-Kubra de Bayhaqi (Vol. 2, p. 198) et Kanz al-'Ummal (Vol. 1, p. 44).

Maintenant réfléchissons sur le contenu de ce hadith, c'est-à-dire le fait que le Prophète ait laissé deux choses importantes : le Coran et les gens de sa maison, et qu'aussi longtemps que les gens s'attacheront à ces deux choses, ils ne s'égareront pas. Cela montre que ces deux choses doivent toujours être en harmonie l'une et l'autre, et qu'elles ne se contrediront jamais. Sinon, le Prophète n'aurait pas donné l'instruction de les suivre toutes deux. D'ailleurs, les gens ne sauraient quoi faire si les gens de la maison du Prophète leur diraient d'aller dans une direction et le Livre de Dieu dans une autre direction. Bien que ce hadith soit implicitement incompréhensible à première vue, le Prophète l'explique lui-même explicitement en confirmant " ... ils ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils me rejoignent près de la fontaine de Kawthar ".

Ainsi, ce hadith dans toutes ces versions indique que :

o Depuis le temps du Prophète jusqu'à la fin du monde, le Livre de Dieu et les gens de sa maison seront toujours ensemble o Personne ne peut dire que le Livre

de Dieu est suffisant, et que nous n'avons pas besoin des gens de la maison du Prophète, et vice versa, car le Prophète a clairement dit : Je laisse deux choses importantes (lourdes de conséquence) auxquelles vous devez vous référer, et si vous vous y conformez, vous ne serez pas traduit en erreur.

o Les gens de la maison du Prophète sont exempts d'erreurs et ils sont toujours fidèles.

o Il est aussi intéressant de noter que selon ce hadith, les gens de la maison du Prophète, comme le Coran lui-même, resteront continuellement valables jusqu'au Jour du Jugement et le Paradis. Ainsi, les gens de la maison du Prophète ne disparaîtront jamais, même pour une courte durée.

L'autre hadith est celui de Safinah (bateau). Tous les Musulmans ont rapporté que le Prophète a dit :

" Sachez qu'en vérité l'exemple des gens de ma maison parmi vous est comme l'exemple du bateau du Prophète Noé. Ceux qui sont montés à bord du bateau de Noé ont été sauvés, et ceux qui ont refusé de le faire se sont noyés ".

Le hadith de Safinah dans ces différentes versions insiste sur le même fait et peut être trouvé dans différents livres Sunnites.

Par exemple, on le trouve dans Mustadrak de Hakim Nishaburi, Vol. 3, pp. 149&151, Arba'in Hadith de Nabahani, al-Sawa'iq al-Muhriqah de Ibn Hajar entre autres.

Par conséquent, selon cette série de hadith, l'appel au guidance par les gens de la maison du Prophète est une nécessité extrême.

Note : La tradition de Thaqalayn est mentionnée aussi bien dans les sources Chiites que Sunnites. Elle est donc agréée par tous les Musulmans. Cependant, il y a une version du hadith dans lequel on a cité le Prophète dire " ma sounnah " au lieu de " gens de ma maison ". On ne trouve cette version que dans certains livres Sunnites. A condition qu'on puisse authentifier aussi cette version, il n'y a pas de difficulté à comprendre ce que dit cette tradition. Le Prophète, dans beaucoup de traditions racontées par tous les Musulmans, a dit : " Je vous laisse deux choses précieuses qui sont le Glorieux Coran et les gens de ma maison ".

Dans quelques traditions racontées seulement par un groupe particulier de Musulmans, il a dit : " ... le glorieux Coran et ma Sounnah... ". Evidemment le résultat serait que, comme une part de la comparaison est la même, c'est-à-dire le Coran, l'autre part devrait aussi être identique. Par conséquent, 'ma Sounnah' et 'les gens de ma maison' doivent aussi être identiques, autrement on pourra dire qu'il n'y a pas d'harmonie dans ce que dit le Prophète. Donc, le fait d'avoir recours

aux enseignements et conseils des gens de la maison du Prophète est la même chose qu'avoir recours à la Sounnah du Prophète. Ainsi la seule façon pour atteindre et comprendre la Sounnah du Prophète était de se référer à ces gens qui avaient des relations très proches avec lui et qui savaient mieux que quiconque ce qu'il disait, faisait ou approuvait.

Qui fait parti de la maison du Prophète ?

L'autre question concerne la signification exacte de "gens de la maison". Selon de nombreuses traditions, on nous dit de se référer aux gens de la maison du Prophète : " Ahloul Bayt " ou " Itrah ". A quoi se réfèrent ces termes ? Il n'y a aucun doute sur la position des gens de la maison du Prophète en Islam, mais il serait nécessaire d'étudier l'étendue de ce terme pour voir s'il inclut tous les parents (famille) du Prophète ou non. Naturellement, il n'y a aucun doute parmi les Musulmans que certainement Fatimah, la fille du Prophète, Imam Ali, et leurs fils Imam Hassan et Imam Houssein étaient des membres de la maison du Prophète.

Ce qui nous intéresse est de savoir si les autres parents (famille) du Prophète en font partie ou pas, et si oui, jusqu'à quelle limite.

Les Musulmans Sunnites croient que tous les parents du Prophète y sont compris. Bien sûr ils excluent ceux qui n'ont pas embrassé l'Islam, tels que Abou Lahab, l'un des oncles du Prophète et en même temps l'un de ses plus hostiles ennemis qui fut courroucé dans le Saint Coran. Les Musulmans Chiites croient que les 'Ahloul Bayt' sont ceux qui ont un niveau de foi et de connaissance approprié qui les rend dignes d'être mentionnés avec (en comparaison) le Coran dans la tradition du Thaqalayn et d'autres. Plus précisément, ils croient que le Prophète a lui-même clairement définit qui sont les 'Ahloul Bayt'.

Dans ce qui suit, je vais mentionner quelques hadiths rapportés de source Sunnite :

(1) Les Musulmans rapportent de 'Ayishah' Oummoul Mo'minine :

Le Prophète sortit portant un manteau noir en laine, quand Hassan le fils de Ali arriva vers lui, et le Prophète le laissa entrer sous le manteau. Puis Houssein arriva et y entra. Puis Fatima vint et y entra aussi, puis Ali de même. Ainsi le manteau couvrit le Prophète, Ali, Fatimah, Hassan et Houssein. Puis le Prophète récita : " Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et vous purifier pleinement. " [18] (33 :33)

(2) Les Musulmans racontent de Sa'd b. Abi Waqqas que Mou'awiyah lui demanda pourquoi il refusait de courroucer verbalement Ali. Sa'd a répondu :

" Je me rappelle trois paroles du Prophète sur Ali qui m'interdisent de dire du mal de lui. Si je possédais ne serait-ce qu'une de ses qualités, ce serait mieux pour moi que des chameaux rouges[19]. Le premier est que lorsque le Prophète voulait aller en bataille de Tabuk, il laissa Ali à Madina. Ali fut très triste de n'avoir pas la chance de joindre l'armée et de se battre pour le plaisir de Dieu. Il est allé voir le Prophète en disant " Vous me laissez avec les enfants et les femmes ? ". Et au Prophète de répondre " N'êtes vous pas heureux d'être pour moi comme l'était Aaron pour Moise, sauf qu'il n'y aura plus de prophète après moi.

" Le deuxième est que j'ai entendu du Prophète le jour de la conquête de Khaybar : " Certainement je donnerai l'étendard (de l'Islam) à un homme qui aime Dieu et Son Messager et il est aimé par Dieu et Son Messager ". Nous espérions avoir l'étendard, mais le Prophète a dit : " Appelez Ali pour moi ", Ali est arrivé souffrant de douleur dans les yeux. Le Prophète lui donna l'étendard et de ses mains Dieu nous accorda la victoire. Le troisième, quand le verset de Moubahalah fut révélé, le Prophète appela Ali, Fatimah, Hassan et Houssein et dit " Mon Seigneur, voici les gens de ma maison ".[20]

(3) Imam Ahmad b. Hanbal raconte de Anas b. Malik que quand le verset du Tathîr (33 :33) fut révélé, pendant six mois le Prophète appelait à la maison de Ali et Fatima chaque matin sur son chemin vers la mosquée pour la Prière de l'Aube en disant " Prière, O gens de la maison ! Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et vous purifier pleinement " (33 :33). [21]

Il y a aussi les traditions sur la signification de Qourbà (proches) qui a été mentionnée plusieurs fois dans le Coran. Par exemple, selon le Coran, le Prophète n'a demandé aucun salaire en retour des enseignements aux gens. Il voulait seulement que les gens aiment ses Qourbà pour leurs propres bénéfices. Alors qui sont les Qourbà ? Zamakhshari, un grand érudit Sunnite et exégète du Coran dit que lorsque ce verset fut révélé, on a demandé au Prophète qui étaient indiqués par ce verset et envers qui on devait être respectueux. Le prophète a répondu : " Ali, Fatimah et leurs deux fils ". [22]

La Raison

Les Chiites croient que la raison est la source de connaissance digne de foi et en complète harmonie avec la révélation. Selon certains hadiths, Dieu a deux preuves (Houjjat) par lesquelles les humains peuvent comprendre Sa Volonté. Celle qui est interne est la raison (al 'aql) et celle qui est externe ce sont les prophètes. Parfois la raison est appelée " le prophète interne " et les prophètes sont appelés " la raison externe ". Il y a une règle établie parmi les juristes chiites, que quelque soit le jugement fait par la raison il est le même que celui fait par la religion (shar') et vice versa. Il est unanimement accepté qu'une des conditions de la responsabilité

morale ou légale est la pleine possession de sa raison. Si quelqu'un est aliéné, il n'est pas considéré comme étant responsable de ses actes. Ce qu'on attend des gens dans la religion varie aussi selon leur capacité mentale et rationnelle. Ceux qui sont très futés et intelligents sont sensés être plus préparés, pieux et obéissants que ceux qui sont maladroits ou ignorants.

Selon le Coran, Allah demande à tous les êtres humains de faire preuve de leur faculté rationnelle pour réfléchir à Ses signes et communication dans l'univers. Dans beaucoup d'occasions les mécréants sont condamnés à cause de leur échec à réfléchir ou à agir selon les exigences rationnelles. Par exemple, ils sont condamnés à cause de leurs imitations aveugles sur leurs ancêtres, et il y a beaucoup de versets avec des questions rhétoriques telles que " ne réfléchissent ils pas ? "(36 :68), " Ne méditent ils pas sur le Coran ? " (4:82 ; 47 :24) et " En cela il y a des signes pour ceux qui réfléchissent " (13 :4 ; 16 :67 ; 30 :28).

En général, la raison contribue aux études religieuses dans trois domaines majeurs : Le premier est dans la compréhension des réalités du monde, telle que l'existence de Dieu, la vérité de la religion et des faits scientifiques. Le deuxième est dans l'introduction des principes des valeurs morales et des normes légales telles que le mal de l'oppression et le bien de la justice.

Le troisième dans l'organisation des standards et les procédures logiques du raisonnement et déduction. Tous ces trois rôles de la raison sont reconnus, et en réalité, recommandés par l'Islam.

Par contre, le rôle de la révélation ou des Saintes Ecritures dans la religion peut être résumé comme suit :

La confirmation des faits qui sont déjà connus par la raison ;

L'introduction des sujets nouveaux qui ne sont pas connus de la raison, tels que les détails de la résurrection et des comptes détaillés des systèmes moraux et légaux ;

L'Etablissement des sanctions par le biais du système religieux des récompenses et punitions.

Pour finir, je dois mentionner qu'il n'y a rien d'irrationnel en Islam. Bien sûr, on doit distinguer entre les jugements rationnels décisifs et certains, et ses suppositions ou opinions personnelles. S'il y a un cas où il semble que le jugement rationnel est en conflit avec des positions religieuses sûres, l'on doit admettre qu'il doit y avoir une erreur au moins de l'un des deux côtés : soit ce n'était pas un vrai jugement de raison, soit ce n'était pas une loi religieuse. Dieu ne trompe jamais les gens en leur disant de faire quelque chose par Ses prophètes, et le contraire de cette chose par la raison qu'Il nous a donnée. Il y a toujours eu des jugements attribués

à la raison et pris comme contraires aux positions religieuses qui après mûres considérations ont prouvé être contraires aux prémisses rationnelles décisives.

Consensus

Par tradition, une des sources pour la compréhension de l'Islam est le Consensus (Ijma'). Selon la méthodologie chiite de pensée, le consensus des gens ou un groupe d'entre eux tels que les érudits par eux mêmes, n'est pas suffisant comme une preuve (loujja) ; car si une personne peut se tromper ; deux, trois, ou mille, ou même tout un groupe peut se tromper. Cependant, quand il y a un accord parmi tous les Musulmans ou érudits Musulmans de manière que l'accord correspond à la Sounnah, il peut servir comme preuve, comme un moyen pour découvrir la volonté de Dieu. Par exemple, quand nous trouvons que chaque Musulman du temps de Prophète récitait ses prières d'une certaine manière, nous nous rendons compte que le Prophète leur a instruit de le faire ainsi ;

autrement il n'y aurait aucun facteur pour unifier leur action. Il n'est pas possible d'imaginer qu'ils aient tous agi aveuglement et sans aucune instruction, ou qu'ils se soient tous trompés et que le Prophète ne leur ait pas corrigés.

Ainsi, pour les chiites le consensus n'est pas en lui même une preuve. Il peut être valable s'il conduit à découvrir la Sounnah.

En conséquence, si des Musulmans sont aujourd'hui d'accord sur un sujet donné, alors qu'un érudit a des doutes sur le jugement islamique concernant ce sujet, il ne peut dire méthodiquement que puisque tout le monde dit ainsi, je vais aussi dire la même chose. Il y a eu beaucoup de cas dans l'histoire où tous les êtres humains ont cru d'une même manière et puis plus tard ils ont découvert qu'ils s'étaient trompés, par exemple la terre étant plate. Il n'y a que Le Coran et la Sounnah qui sont incontestablement vrais et exempts de tout erreur. Cette approche garantit une sorte de dynamisme à la pensée chiite, de telle sorte que chaque génération d'érudits et même un seul érudit est capable, et réellement exigé, de se référer directement au Coran et à la Sounnah et de mener son propre ijtihàd original, qui est son investigation et jugement indépendant. Ijtihàd n'a jamais été interdit ni abandonné dans le monde chiite. Les chiites croient que le point de vue d'aucun juriste, même si sa position est élevée, n'est pas exempt d'interrogation ou de défit scientifique. Bien sûr, comme dans les autres disciplines, chaque chercheur religieux a besoin de consulter et examiner soigneusement les travaux de ses prédécesseurs.

Chapitre 3 LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE Chapitre 3

LES DOCTRINES

Tout au long de l'histoire de l'Islam, les Musulmans, en dépit de leurs différences,

se sont entendus sur beaucoup de choses, pas seulement sur les principes de l'Islam, mais aussi sur beaucoup de ses pratiques. Le Coran et la grande personnalité du Prophète, d'une part et l'amour sincère et la dévotion de tous les Musulmans envers eux, d'autre part, ont unifié les Musulmans et ont abouti vers une réelle nation qui a sa propre identité, son héritage, ses buts, ses objectifs et sa destinée. L'hostilité des ennemis de l'Islam, ainsi que les épreuves du temps, ont aussi aidé réveillé et fortifié le sens de l'unité et de fraternité parmi les Musulmans. L'appel Coranique et prophétique à l'unité a toujours été rappelé les grandes personnalités dirigeantes islamiques de différentes écoles de l'Islam.

Avec le respect aux croyances, tous les Musulmans ont partagé la croyance en Dieu et Son Unicité, les prophètes en général et la mission du Prophète Mohammad en particulier, la Résurrection, et le traitement juste et équitable de chacun le Jour du Jugement.

Ce sont les principes les plus fondamentaux de l'Islam qui sont acceptés par tous les Musulmans. Une vue générale des étendues d'accord entre les Musulmans Chiites et les Sunnites est exprimée dans le passage suivant :

Depuis la Révolution Iranienne, tout le monde sait que les Chiites sont des Musulmans, comme les Sunnites respectant le dogme central de l'Unicité de Dieu, les mêmes écritures saintes (Le Coran), le même Prophète Mohammad, la même croyance en la Résurrection suivie du dernier Jugement et les obligations fondamentales, la prière, le jeûne, le pèlerinage, l'aumône, et le jihàd (guerre sainte). Ces points communs sont plus importants que les différences : il n'y a pas longtemps, aucune objection théorique n'empêchait un chiite d'accomplir ses prières avec un sunnite, et vice versa, bien que beaucoup de difficultés eut existé dans le passé et qui demeurent encore en pratique. (Richard, p. 5 ; with abbreviation)

Dans ce qui suit, nous allons souligner les principes de la religion ou les articles de foi. Certaines des croyances caractéristiques des Chiites seront examinées ci-après[23].

Les principes de la religion.

(1) L'Unicité de Dieu :

La foi islamique est formulée par la déclaration de deux faits : Il n'y a pas de dieu (entité digne d'adoration) excepté Dieu (Allah), et Mohammad est Son Messager (Là ilàhà illallàh, Mohammadour rassouloullah). Les Musulmans croient qu'Allah est UN. Il n'a ni partenaire, ni enfants. Il est le Premier et le Dernier. Il est Omnipotent, Omniscient, Omniprésent. Le Coran dit qu'Il est plus près de l'homme que sa veine jugulaire, mais Il ne peut être vu par les yeux, ni compris par l'intellect humain.

Dans une invocation Imam Ali dit :

" Oh Dieu, certes, je Te demande par Ton Nom, grâce au nom d'Allah, Le Clément, Le Miséricordieux ; O le Possesseur de la Majesté et de la Splendeur, le Vivant, l'Autosuffisant, l'Eternel, il n'y a pas d'autre Dieu que Toi. "

Justice Divine :

Parmi les attributs divins, les Chiites mettent un grand accent sur la justice. Bien sûr, tous les Musulmans croient que Dieu est Juste (àdil), tel que Dieu ne commet aucune injustice envers Ses serviteurs et qu'Il n'oppresse jamais personne. Ce fait est clairement exprimé dans le Coran :

Dieu n'est point injuste envers Ses serviteurs. (3:182 & 8:51 & 22:10)

Votre Seigneur n'est pas injuste envers Ses serviteurs (4:46)

Je ne suis point injuste envers Mes serviteurs (5:29)

Certes, Allah ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome (4:40)

En vérité, Allah n'est point injuste à l'égard des gens, mais ce sont les gens qui font du tord à eux-mêmes (10:44) [24] En plus de l'importance de la justice divine en elle-même, l'autre raison pour l'accentuation de cette doctrine par les Chiites est que les Ash'arites, un groupe de théologiens Sunnites, croit qu'il n'y a aucun critère objectif pour les actions moralement bonnes ou mauvaises. " Bon " signifie ce que Dieu fait ou ce qui est commandé par Dieu. Par conséquent, les actions et les commandes de Dieu sont bonnes et justes par définition. Ils croient que si Dieu nous avait demandé de dire des mensonges, les mensonges seraient devenus bons et si Dieu allait envoyer les gens pieux en enfer, ce serait juste. Naturellement, ils croient que Dieu ne fait jamais de telles actions, non pas parce qu'elles sont mauvaises en elles-mêmes, mais parce qu'en pratique Il a dit que ces actions sont mauvaises. Les Ash'arites croient aussi que les êtres humains n'ont pas le libre arbitre et c'est Dieu qui créée leurs actions sans qu'ils jouent un rôle en cela. Ils sont seulement les réceptacles d'actions divines.

Les Chiites et certains théologiens Sunnites, tels que les Mou'tazilites croient que le bien et le mal, et le bon et le mauvais sont objectifs, et qu'il y a des critères rationnels pour les jugements moraux. En d'autres termes, ils croient en la bonté et la méchanceté intrinsèque. Ils croient qu'en réalité il y a une différence entre, disons, la justice et l'oppression et ce n'est pas arbitrairement que Dieu nous a commandé d'être juste et de n'oppresser personne, même vos ennemis. Ils croient aussi que les êtres humains sont libres et responsables de leurs actes. Bien sûr, les Mou'tazilites croient en tawfi*, c'est à dire que Dieu a transmis Son autorité sur les actes volontaires humains et ils ont un contrôle complet sur leurs actes. Mais

les Chiites croient bien que le déterminisme (jabr) est mauvais et contraire à la justice divine et que les êtres humains sont libres, leur liberté et leur pouvoir sont limités, et Dieu a une autorité absolue sur leurs actes. Ce fait est exprimé dans la célèbre formulation d'Imam Jaffar As Sadiq :

" Il n'y a aucune force (jabr), ni délégation absolue du pouvoir (tawfi*), mais la position véritable est entre les deux extrêmes " [25]

Etant donné l'extrême importance de ce sujet pour tout systeme valable, les Chiites ont toujours insisté sur cette doctrine de justice divine et l'ont fréquemment introduit avec le Tawhîd (Unicité de Dieu), les Prophètes, l'Imamat (leadership divin) et la Résurrection comme un des cinq principes de la foi (Oussoul al Madhhab) en contraste au Tawhid, Prophètes et Résurrection qui comptent comme les trois principes de religion (Oussoul al Din), qui sont partagés par tous les Musulmans.

Cet accent sur le sujet de justice divine n'est pas limité à l'aspect théorique de l'Islam Chiite. Les Chiites voient vraiment la question de justice comme un aspect fondamental de l'Islam, ils ont toujours appelé pour l'application de ce principe de justice sur le plan social aussi.

(2) Les Prophètes :

Dieu a créé l'humanité pour un but (51:56). Il a donné à l'homme la raison et le libre arbitre pour trouver son chemin grâce à sa capacité de perfection et le bonheur. Il a aussi donné à la raison humaine un complément avec la révélation divine. Grâce à Sa Sagesse et Sa Justice, Il n'a laissé aucun peuple, ni aucun coin du monde sans guidance, Il a envoyé des prophètes à toutes les nations pour les instruire et les guider (10:47 et 16:36)

Le premier prophète fut Adam et le dernier était Mohammad, le Sceau des Prophètes (33:40). Le Coran mentionne vingt cinq des prophètes et dit qu'il y en a eu beaucoup d'autres (40:78). A travers les indications des hadiths, les Musulmans croient qu'il y a eu 124 000 prophètes. Parmi ceux mentionnés dans le Coran, il y a Adam, Noé, Abraham, Ismaël, Isaac, Lot, Jacob, Joseph, Job, Moïse, Aaron, Ezekiel, David, Salomon, Jonas, Zacharie, John le Baptiste, Jésus et Mohammad. Parmi eux, Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mohammad avaient une mission universelle et ont apporté de nouvelles lois. Ils sont appelés " 'Ouloul 'Azm " signifiant de grande détermination.

En dehors de lui-même, le Coran parle de quatre Livres Célestes : Le Livre d'Abraham (87:19); les Psaumes de David (4:63 et 17:55); La Torah de Moïse (2:87, 3:3 & 4, 6:91 & 154) et l'Evangile de Jésus (5:46).

Un Musulman doit croire en tous les Livres Célestes (2:4 & 285) et en tous les

prophètes (4 :152). Comme nous le verrons plus tard, les Chiites croient aussi que tous les prophètes étaient nécessairement infaillibles et exempts de péchés avant et durant leur mission.

Les Chiites, comme les autres Musulmans, ont un grand amour pour le Prophète Mohammad. Ils voient dans le Prophète Mohammad un modèle parfait d'entière confiance en Dieu, une profonde connaissance de Dieu, une dévotion totale à Dieu, une sincère obédience à la volonté divine, un caractère des plus nobles, et la compassion et une miséricorde pour toute l'humanité. Ce ne fut pas par accident qu'il fut choisi par Dieu pour délivrer Son message final et le plus parfait pour l'humanité. Pour être capable de recevoir la révélation divine et assumer les exigences Célestes, il faut être d'un haut rang. Naturellement, pour être capable de recevoir la révélation la plus parfaite, l'exigence du plus haut rang est nécessaire.

Le caractère et le comportement personnel du Prophète ont grandement contribué au progrès de l'Islam. Il était connu comme étant la personne la plus honnête, sérieuse et pieuse depuis son enfance. Durant le temps de son état de prophète, il a toujours vécu avec ces valeurs et principes. En temps d'aise ou de difficulté, de sécurité ou de danger, de paix ou de guerre, de victoire ou de défaite, il a toujours manifesté l'humilité, justice et confiance. Il était si humble qu'il ne s'est jamais admiré, ni ne s'est jamais senti supérieur aux autres, ni n'a jamais vécu une vie luxueuse. Aussi bien quand il était seul et sans puissance que lorsqu'il régnait sur la péninsule Arabe et les Musulmans le suivaient du fond de leur cœur et récupéraient même chaque goutte de son eau d'ablution, il avait gardé le même comportement. Il vivait très simplement et était toujours avec le peuple, spécialement avec les démunis. Il n'avait ni palais ni gardes. Quand il s'asseyait avec ses compagnons, on ne pouvait pas le distinguer des autres par rapport à sa place ou ses vêtements. Ce sont seulement ses paroles et sa spiritualité qui le faisaient distinguer des autres.

Il était si juste qu'il n'a jamais négligé les droits d'autrui, même de ses ennemis. Il a montré par l'exemple de sa vie le commandement Coranique, " ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites " (5:8)

Avant les batailles, il donnait toujours des instructions à ses soldats de ne pas faire de mal aux femmes, aux enfants et aux vieillards et à ceux qui se rendent, de ne pas détruire les fermes et les jardins, de ne pas chasser ceux qui ont fui du front de guerre et d'être bons avec les captifs.

Juste avant son décès, le Prophète a annoncé à la Mosquée : " Celui qui, parmi

vous, estime que j'aurai été injuste envers lui, qu'il s'avance pour réclamer la justice. En vérité, rendre justice dans ce monde est meilleur à mes yeux qu'avoir à rendre compte dans l'au-délà devant les Anges et les Prophètes. ". Ceux qui étaient présents dans la Mosquée pleuraient en se souvenant de tous les sacrifices que le Prophète avait endurés pour eux et les problèmes qu'il avait supportés pour les guider. Ils savaient qu'il n'avait jamais donné priorité à ses propres besoins, ni n'avait préféré son propre confort ou convenance à celui des autres. Par conséquent, ils lui ont montré leur sentiment de profonde gratitude et de respect.

Mais un homme, parmi eux Sawada b. Qays, se mit debout et dit : " ش Messager de Dieu, que mon père et ma mère soient sacrifiés pour vous ! ش Messager de Dieu, lors de votre retour de Taif, j'étais suis venu vous accueillir, alors que vous étiez sur votre chameau, vous aviez levé votre bâton pour diriger le chameau mais le bâton avait percuté mon ventre. Je ne sais pas si vous aviez frappé intentionnellement ou non ". Le Prophète dit : " Je me repens à Dieu pour l'avoir fait sans intention ". Puis le Prophète dit à Bilal d'aller à la maison de Fatimah et d'apporter le même bâton. Dès que le bâton fut apporté, le Prophète dit à Sawada qu'il peut se venger en frappant son dos. Sawada dit alors que le bâton avait atteint la peau de son ventre. Le Prophète a alors soulevé sa chemise pour que la vengeance soit équitable. A ce moment Sawada demanda : " ش Messager de Dieu, permettez vous que ma bouche puisse toucher votre ventre ? ". Le Prophète lui donna la permission. Sawada se mit alors à embrasser par respect le corps du Prophète en invoquant à Dieu que grâce à cet acte, Dieu le préserve du feu de l'enfer le Jour du Jugement. Le Prophète demanda à Sawada s'il le pardonnait ou s'il voulait prendre sa revanche ? Il dit ش Prophète de Dieu, je vous pardonne. Le Prophète pria alors : " ش Dieu, pardonne Sawada b. Qays car il a pardonné Ton prophète Mohammad ".

Imàmah :

Comme mentionné plus haut, les Chiites croient dans l'institution d'Imamah comme un prolongement des prophètes. En terme arabe " Imam " veut dire littéralement " leader ". En terminologie générale, un Imam peut être bon ou mauvais et l'étendue de son leadership peut être très large, telle que diriger toute une nation, ou limitée à diriger une congrégation dans une mosquée.

Cependant, dans la foi chiite, l'Imam dans son sens restrictif est une personne qui a la responsabilité des affaires politiques et religieuses de la nation Islamique. Plus exactement, l'Imam est la personne indiquée par Dieu et présentée par le Prophète, puis chaque Imam le précédant par une désignation explicite (nass), pour diriger la communauté Musulmane, interpréter et protéger la religion et les lois (Shar'iah) et guider la communauté dans toutes les affaires. L'Imam est le Représentant de Dieu sur la terre (Khalifat'Allah) et le successeur du Prophète. Il doit être exempt de péchés et posséder une connaissance divine de la

signification du Coran aussi bien exotérique qu'ésotérique.

La vue Sunnite :

Les Musulmans Sunnites utilise le terme " Imam " comme un équivalent du terme " Khalife " (Khalifat). En terme arabe, " Khalifat " signifie successeur. Le terme a été utilisé comme un titre pour quiconque ayant pris le pouvoir et ayant dirigé l'Etat Islamique après le décès du Prophète Mohammad. Un Khalife peut être élu, ou nommé par son prédécesseur, ou sélectionné par un comité, ou peut même acquérir le pouvoir avec une force militaire. Un Khalife n'a pas besoin d'être exempt de péchés. Ni d'être supérieur aux autres en qualités telles que la foi ou la connaissance.

Les Chiites duodécimains qui constituent la vaste majorité des Musulmans chiites croient que douze Imam[26] ont succédé au Prophète. Ils sont :

1. Imam Ali b. Abou Talib[27]

Martyrisé en 40/659

2. Imam Hassan b. Ali Martyrisé en 50/669

3. Imam Housayn b. Ali Martyrisé en 61/680

4. Imam Ali b. Housayn Martyrisé en 95/712

5. Imam Mohammad b. Ali Martyrisé en 114/732

6. Imam Ja'far b. Mohammad Martyrisé en 148/765

7. Imam Moussa b. Ja'far Martyrisé en 183/799

8. Imam Ali b. Moussa Martyrisé en 203/817

9. Imam Mohammad b. Ali Martyrisé en 220/835

10. Imam Ali b. Mohammad Martyrisé en 254/868

11. Imam Hassan b. Ali Martyrisé en 260/872

12. Imam al-Mahdi Né en 255/868

La croyance en un sauveur est partagée par la plupart des religions (sinon toutes).En Islam, l'idée d'un sauveur est très délibérément présentée dans la doctrine d'Al Mahdi (Le guidé) qui s'élèvera avec la bénédiction divine et remplira la terre de justice après qu'elle aura été emplie d'injustice et d'oppression. L'idée

d'un sauveur ou d'une bonne fin pour le monde est indiquée dans beaucoup de versets du Coran et des hadiths Islamiques. Par exemple, on lit dans le Coran :

Et Nous avons certes écrit dans le Zabour, après l'avoir mentionné (dans le Livre céleste), que la terre sera héritée par Mes bons serviteurs (21:105)

Mais Nous voulions favoriser ceux qui avaient été faibles sur terre et en faire des dirigeants et en faire les héritiers (28:5)

Ci-dessous quelques exemples de hadiths sur la même idée du sauveur raconté par les sources aussi bien Sunnites que Chiites.

1. Le Prophète a dit :

Même si la durée entière de l'existence de la terre est épuisée et qu'il reste seulement un jour (avant le Jour du Jugement), Dieu allongera ce jour d'une telle longueur pour établir le royaume d'une personne des gens de ma maison qui sera appelé par mon nom.[28]

2. Le Prophète a dit aussi :

Al Mahdi est un des nôtres, membres des gens de ma maison 'Ahloul Bayt). Dieu préparera pour lui (ses affaires) en une nuit.[29] 3. Le Prophète a également dit :

Al Mahdi sera de ma famille, de la descendance de Fatimah.[30]

4. Jabir b. Abdillah al Ansari raconte qu'il a entendu le Messager de Dieu dire :

Un groupe de ma nation se battra pour la vérité jusqu'au Jour du Jugement. Quand Jésus, fils de Marie descendra et leur leader lui demandera de conduire la prière, Jésus déclinera en disant : " Non, en réalité Dieu a fait des leaders parmi vous pour les autres afin d'honorer cette nation ". [31]

Ainsi Al Mahdi aura une mission universelle. Son nom sera le même que celui du Prophète Mohammad et il sera de la descendance de Dame Fatimah. Les Chiites croient qu'il est le fils d'Imam Hassan Al 'Askari. Il est né en 255 (A.H.). Son occultation a commencé en 260 (A.H.). Il est toujours vivant, sous la protection de Dieu, en état d'occultation jusqu'à ce que les préparations soient faites pour sa réapparition. La même est la croyance de certains érudits Sunnites, alors que d'autres érudits Sunnites croient qu'il n'est pas encore né. Sayyed Muhsin al-Amin dans don A'yàn al Shi'ah a nommé treize exemples de ces érudit Sunnites qui ont affirmé qu'Al Mahdi est le fils d'Imam Hassan et déjà né, tels que Mohammad b. Yousuf al-Kanjî al-Shafi'i dans son Al Bayàn fî Akhbàr Sàhib al-Zamàn et Kifàyat al-Tàlib fî Manàqib Ali b. Abî Tàlib ; Nûr al-Dîn Ali b. Mohammad al-Màlikî dans son Al-Fussûl al-Mouhimmah fî Ma'rifat al-A'immah et Ibn al-Jawzî dans son célèbre

Tadhkirat al-Khawâss

(3) La Résurrection

Le monde arrivera à sa fin le Jour de la Résurrection (Qiyàmah), le Jour du Jugement. Tout le monde sera ressuscité est présenté devant Dieu qui décidera leur sort individuellement selon leurs croyances et actes dans ce monde. Le bien sera récompensé et le mal puni (22:1, 2 & 6-9 ; 3:185 ; 6:62). Dieu traitera les gens avec justice mais le facteur dominant dans l'administration de Sa Justice sera Sa Miséricorde (6:12)

Note :

Bien que tous les Musulmans croient aux principes de l'Islam ci-dessus, il y a une légère différence dans leur articulation de ces croyances et pratiques. Les Musulmans Chiites expriment les croyances ci-dessus comme les racines de la religion (Oussoul al-Dîne) et les actes d'adoration à suivre comme pratiques ou branches de la religion (Fourou al-Dîne). La raison d'une telle articulation est que ces croyances sont les aspects les plus fondamentaux de la religion et le critère pour être considéré comme Musulman.

Cependant, les actes obligatoires d'adoration sont les implications d'être croyant, puisque la véritable foi se manifeste dans la pratique. Les Musulmans Sunnites présentent d'habitude la déclaration de foi de l'Islam (Kalimah) qui consiste à attester qu'il n'y a pas d'autres dieux que Dieu (Allah) et que Mohammad est Son Messager, ainsi que quatre actes d'adoration, c'est à dire les prières quotidiennes, le jeûne, le pèlerinage à la Mecque, et l'aumône comme les cinq piliers de l'Islam. Ils considèrent les autres actes d'adoration tels qu'apprécier le bon et interdire le mauvais, et la lutte sur le chemin de Dieu comme des actes obligatoires qui ne sont pas inclus parmi les Piliers de la Foi.

Chapitre 4 LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE Chapitre 4

LES PRATIQUES

Les principaux actes obligatoires d'adoration acceptés aussi bien par les Musulmans Sunnites que les Chiites sont :

1. Les prières quotidiennes :

Chaque musulman dès qu'il atteint l'âge de la puberté doit accomplir cinq prières quotidiennes (lalàt). Avant de commencer la prière, on doit d'abord accomplir l'ablution rituelle (Wouou) dans la forme prescrite. Puis on doit se tenir debout face à la Mecque et formuler l'intention d'accomplir la prière spécifique du temps dans le but d'atteindre la proximité de Dieu. Cette intention doit être maintenue

durant toute la prière. Si quelqu'un oublie ce qu'il est en train de faire ou prie pour montrer aux autres ou pour tout autre raison égoïste, sa prière devient invalide. La vrai prière débute quand la personne prononce : Allàhou Akbar (Dieu est Le Plus Grand). De ce fait, il entre dans l'état formel de la prière et y reste jusqu'à la fin de sa prière. Chaque prière comprend en deux ou quatre unités (rak'ah).[32] Chaque unité comprend :

i. La récitation du chapitre d'ouverture du Coran et un autre chapitre tel que Tawhîd ou Qadr[33] ;

ii. L'Inclinaison (roukou') et les louanges et glorifications de Dieu dans cette position.

iii. L'accomplissement de deux prosternations (Sadjdah)

iv. et les louanges et glorifications de Dieu.

La prière se termine par l'attestation sincère que Dieu est UN et n'a aucun associé et que Mohammad est Son serviteur et messager avec les salutations sur lui et les gens de sa maison (tashahhoud) et en adressant la paix au prophète, tous les gens religieux et tous ceux qui accomplissent la prière (taslîm).

La prière quotidienne est la forme la plus importante d'adoration et de souvenir du Seigneur. Le Coran dit :

" Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la Salat. En vérité la Salat préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites " (29:45)

2. Le Jeûne.

Le deuxième acte d'adoration est le jeûne (Sawm) durant le mois de Ramadan (Ramaàn), le neuvième mois du calendrier islamique.

Dans ce mois, les musulmans s'abstiennent de manger, boire et de rapport sexuel avec leur épouse depuis l'aube jusqu'au crépuscule.[34] Comme tout autre acte d'adoration, le jeûne doit être accompli avec une intention pure, c'est-à-dire, uniquement pour plaire à Dieu et pour s'approcher de Lui. En plus de l'approche de Dieu et Son plaisir, le jeûne a beaucoup d'autres bénéfices, telles que le renforcement de sa détermination, le rappel aux gens des bénédictions de Dieu dont ils profitent, par ex.

la nourriture dont ils jouissent tous les jours, le rappel de la soif et de la faim du Jour du Jugement, aider les riches à sentir ce qu'endurent les pauvres dans le but de réveiller leur sens de solidarité et de sympathie, atténuer les appétits de

chacun et contrôler les désirs et permettre le développement de la compréhension rationnelle et la conscience spirituelle. Le Coran dit :

" O, vous qui croyez, le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit à ceux qui vous ont précédés, pour que vous vous protégiez (du mal) (2 :183).

2. Le Jeûne.

3. Pèlerinage à La Mecque

Chaque musulman qui a atteint l'âge de la puberté, et qui a les moyens financiers et physiques, doit accomplir une fois le pèlerinage à la Mecque (hajj) au mois de Zilhajj, le douzième mois du calendrier islamique. La Mosquée la plus importante pour les Musulmans du monde entier s'appelle Masjid al Haram, qui est le sanctuaire de la Kà'abà qui se trouve à la Mecque.

Tous les musulmans se dirigent vers la Kà'abà dans leurs prières. La Kà'abà est le bâtiment cubique construit par le Prophète Abraham et son fils, le Prophète Ismail, dont les fondations originales furent instaurées par le Prophète Adam. En fait dans une certaine mesure, le pèlerinage à la Mecque est une reconstruction symbolique de ce que le Prophète Abraham, le monothéisme par excellence, a restauré dans cet endroit il y a environ quatre milles ans. Après un long voyage, quand Abraham est arrivé à la Mecque, Dieu lui demanda de se préparer pour faire le pèlerinage. Le Coran dit :

" "Ne M'associe rien; et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent autour, pour qui s'y tiennent debout et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent. Et fais aux gens une annonce pour le pèlerinage. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés.. " (22 :26-27-28).

" La première Maison qui a été édifiée pour les gens, c'est bien celle de Makka (la Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers. Là sont des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout; et quiconque y entre est en sécurité. Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes. (3 :96-97).

Le pèlerinage à la Mecque, est plein d'expériences inoubliables. Dont les plus importantes sont le dévouement, la fraternité, l'égalité et la simplicité. Chaque année, des millions de Musulmans, de différents continents, quittent leur maison, leur famille et leur travail et tout ce qui leur est cher, et se préparent pour leur voyage vers la Mecque qui est dans un désert. Tout le monde doit être présent là, au même endroit, en même temps, portant le même vêtement et accomplissant

les mêmes rites. Le riche et le pauvre, le roi et l'homme ordinaire, l'élite et le profane, tous debout épaule contre épaule, portant deux pièces de tissus blanc. C'est quelque chose que chacun doit vivre, au moins une fois dans sa vie, et devrait ensuite en tirer des leçons qu'il doit essayer d'appliquer dans sa vie de tous les jours.

4. L'Aumône.

Le don de la charité est hautement recommandé dans le Coran et la Sounnah et la récompense pour les actes charitables est grande.

Bien que tout, y compris les propriétés financières de chacun, appartient en réalité à Dieu, le Coran présente le don de charité comme un prêt à Dieu :

" Quiconque fait à Allah un prêt sincère, Allah le Lui multiplie, et il aura une généreuse récompense. (57 :11).

En plus des dons volontaires, il y a certains types de charité qui sont obligatoires. Par exemple, l'une des aumônes est le Zakàt, une taxe de richesse d'un petit pourcentage (habituellement 2,5 %). Payer la Zakàt n'est pas un don pour les pauvres, mais plutôt leur droit qui doit être respecté.

" Et dans leurs biens, il y avait un droit au mendiant et au déshérité.(51 :19).

Imam Ali a dit aussi :

Dieu, Le Glorifié, a attribué la part du démuni dans le gain du riche. Par conséquent, à chaque fois que les démunis vivent dans la faim, c'est parce que des riches ont réfusé de partager leurs parts.[35]

Ceux dont les possessions d'une certaine quantité de blé, d'orge, de dates, de raisins, d'or, d'argent, de chameaux, de vaches et de moutons dépassent un seuil déterminé, doivent payer la zakà't annuellement aux moins fortunés parmi les parents (famille), les orphelins, les démunis, aux voyageurs etc. La zakà't peut être utilisée pour la nourriture, l'hébergement des sans logis, l'éducation, les soins médicaux, l'orphelinat ainsi que d'autres services sociaux.

Il faut remarquer, que dans de nombreux versets du Coran, le paiement de zakà't arrive immédiatement après l'ordre d'accomplir la Salàt (la prière), comme un signe de foi et croyance en Dieu. Payer la zakà't est un acte d'adoration, il doit donc être accompli pour le seul plaisir de Dieu. Ainsi, non seulement cela aide les nécessiteux et contribue à l'établissement de la justice et du développement social, mais cela purifie aussi l'âme de celui qui paye. Le Coran dit :

" Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie

pour eux ".(9 :103)

Khoums : Les Musulmans chiites croient aussi dans une autre taxe obligatoire, appelée Khoums. En langue arabe, Khoums veut dire littéralement un cinquième. C'est une taxe de 20% sur le bénéfice net réalisé dans l'année. A la fin de l'exercice fiscal, on doit payer 20% du gain final, après déduction des dépenses commerciales et ménagères.[36] L'obligation de payer le Khoums a été mentionnée dans le Coran :

" Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur (Mohammad). " (8 :41)

Les Musulmans Sunnites croient habituellement que ce verset ne concerne que ce qu'ils gagnent dans une bataille (butin de guerre) et le considère comme une sorte de zakà't.

Selon la jurisprudence chiite, la moitié du Khoums appartient au douzième imam, le survivant de la famille du Prophète et son successeur, et l'autre moitié aux descendants pauvres du Prophète, appelés " sayyids ". Le Khoums doit être utilisé sous le contrôle des autorités religieuses chiites (marji' al-taqlid), c'est-à-dire le grand juriste (Ayatoullah) qui est suivi en matière de pratiques religieuses. C'est pour s'assurer que cela est utilisé de telle sorte que l'Imam Mahdi en est satisfait. La portion appartenant à l'Imam est en général utilisée pour les séminaires islamiques et autres projets éducationnels tels que la publication de livres utiles, ou construction de Mosquée, centre islamique et écoles.

5. Lutte dans le sentier de Dieu.

Chaque Musulman doit lutter dur et s'efforcer de son mieux pour le seul plaisir de Dieu de différentes manières pour améliorer la vie de l'homme en général et sa vie individuelle en particulier. Le Coran dit :

" Il vous a crée sur la terre et vous a demandé de la développer " (11 :66) "

Etre indifférent aux catastrophes humanitaires ou être paresseux dans sa propre vie est sévèrement condamné. Par ailleurs, celui qui travaille dur pour faire vivre sa famille et améliorer sa condition est considéré comme un héros dans son effort dans la voie de Dieu, comme un moujahid. Un des cas très important et vital de cette lutte dans la voie de Dieu est la défense des droits humains telle que la liberté, l'équité, ainsi que les valeurs humaines et islamiques comme la justice, la dignité et l'intégrité de la nation islamique. Le Coran dit :

" Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que

vraiment ils sont lésés; et Allah est certes Capable de les secourir - ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, - contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : "Allah est notre Seigneur". (22 :39-40)

Et qu'avez vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : hommes, femmes et enfants qui disent : "Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur"(4 :75)

Bien sûr, le jihad comprend aussi des cas personnels ou moraux dans lesquels la propriété ou la réputation de sa famille est en danger, ou usurpée ou endommagée. Selon les traditions islamiques, celui qui est tué en défendant sa famille ou sa terre a la même position que le soldat qui est martyrisé au front.

Le jihad doit continuer jusqu'à ce que la juste cause soit atteinte. Le Coran dit:

" Combattez les agresseurs jusqu'à ce que l'oppression s'arrête " (2 :193)

Naturellement, dans une large mesure, le jihad réel a toujours existé depuis l'aube de la création de l'humanité, entre le bien et le mal, la vérité et le faux, et entre les partisans de Dieu et ceux de Satan. Cette guerre continuera plus ou moins jusqu'à la fin des temps quand la terre sera remplie de justice sous le gouvernement du Mahdi.

Le jihad, qu'il soit par la plume, la langue, les armes, ou tout autre moyen est un acte d'adoration, et doit être accompli avec une intention pure, c'est-à-dire, seulement pour le plaisir de Dieu et pour une cause juste. Personne n'est autorisé à se battre ou lutter pour des raisons matérielles, une gloire personnelle ou la gloire d'une tribu, d'une race, d'une nation ou pour tout autre cause oppressive telle qu'occuper la terre des autres pour en devenir plus riche ou plus puissant. En vérité, le jihad commence d'abord dans le fort intérieur d'un moujahid (celui qui lutte). Pour s'assurer qu'on peut gagner dans une guerre externe contre le mal, on doit d'abord lutter contre ses propres désirs et plaisirs bas, libérer son propre cœur des emprises sataniques, et regagner la dignité et l'honneur que Dieu le Tout-puissant a accordés aux êtres humains. Le Coran dit :

"ش toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée; entre donc parmi Mes serviteurs, et entre dans Mon Paradis " (89 :29-30)

Selon la célèbre tradition, un jour, le Prophète Mohammad (que la paix soit sur lui et sa famille) a dit à un groupe de ses compagnons qui avait gagné une bataille : " Bravo ! Bienvenue à ces gens qui ont accompli le jihad mineur (Al jihad al asghar) et sur lesquels le jihad majeur incombe encore. " Etonnés, les compagnons qui avaient défait leurs ennemis et qui étaient préparés à offrir leur vie pour la défense de l'islam, ont demandé " Qu'est ce que le jihad majeur ? " Le Prophète

Mohammad a répondu : " Le jihad majeur est la lutte contre soi-même (contre votre propre âme) ".[37] Ainsi, résister contre ses propres envies, et retenir son âme du mal, et se purifier intérieurement est le jihad le plus grand et le plus difficile.

Terminons en nous referant à quelques unes des mérites pour ceux qui luttent pour le seul plaisir de Dieu, comme expliqué par Dieu Lui-même :

" Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont les plus hauts rangs auprès d'Allah... et ce sont eux les victorieux. Leur Seigneur leur annonce de Sa part, miséricorde et agrément, et des Jardins où il y aura pour eux un délice permanent, où ils demeureront éternellement. Certes il y a auprès d'Allah une énorme récompense " (9 :20-22)

6. Encourager le bien et interdire le mal.

Encourager le bien (al-amr bi al-ma'rouf) et interdire le mal (al-nahy 'an al-mounkar) sont deux actes d'adoration que tout musulman mature doit accomplir, quand c'est possible. Aucun musulman ne peut être indifférent à ce qui se passe autour de lui dans le monde. Une partie des responsabilités sociales de chaque musulman est d'observer les valeurs humaines et religieuses, et à chaque fois que ces valeurs sont délibérément ignorées ou violées, il doit conseiller et indiquer à ces responsables de s'interdire le mal et les actions répréhensibles et appliquer le bien. Voir coran (3 :103,109,113; 7:199; 9:71,112; 22:41).

Chapitre 5 LA DECOUVERTE DE L'ISLAM CHIITE Chapitre 5

LES CHIITES DANS LE MONDE

Selon l'UNFPA (The united Nations Population Fund - Fondation de la Population des Nations Unis), en 1999, la population mondiale dépassait les six milliards[38]. Environ vint pour cent de cette population (soit environ 1,2 milliard) adhère à l'Islam. Un résumé de la population Musulmane dans le monde en (milieu de) 1998 est estimé comme suite[39] :

Afrique: 315 000 000

Asie: 812 000 000

Europe: 31 401 000

Amérique Latine: 1 624 000

Amérique du Nord: 4 349 000

Océanie: 248 000.

Les Musulmans vivent partout dans le monde. Le nombre total de pays où habitent les Musulmans est de 208[40]. Environ 85% des Musulmans vivent en dehors du monde Arabe[41]. La majorité des Musulmans vivent à l'est de la frontière de l'Iran, spécialement au Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, la Malaisie et l'Indonésie. L'Indonésie est le pays le plus peuplé de Musulmans.

Parmi les Musulmans, qui constitue la minorité de la population mondiale, les chiites représentent 10% des Musulmans, ce qui selon la population courante du monde compteraient 150 000 000[42]. On lit par exemple dans Britannica 2002 (Deluxe Edition) :

" Pendant de centenaires, le mouvement chiite a profondément influencé tout l'Islam sunnite, et ses adhérents sont dénombrés environ de 60 à 80 millions dans le dernier 20è siècle, ou dix pour cent de tout l'Islam. Le chiisme (en Arabe shi'ah ou shi'i Islam) est la foi majoritaire en Iran, Iraq, et peut être Yémen (San'a) et a ses adhérents en Syrie, Liban, l'Afrique de l'Est, l'Inde et le Pakistan.

Selon certaines sources, le chiffre estimé est de 11%[43]. Ainsi, la population chiite actuelle du monde doit être de 165 000 000. Un résumé de la population chiite dans certains pays d'Asie, avec une majorité de chiites ou avec un forte pourcentage de population chiites peut être présenté comme ci-dessous : [44] [45]

Afghanistan: Population (1998): 24 792 000. / Affiliation religieuse (1990): Musulmans Sunnites 84%; Musulmans Chiites 15%; Autres 1%.[46]

Azerbaïdjan: Population (1998): 7 650 000. / Affiliation religieuse (1991): Musulmans Chiites 70%; Musulmans Sunnites 30%.

Bahreïn: Population (1998): 633,000. / Affiliation religieuse (1991): Musulmans 81,8%, dont Chiites 61.3%, Sunnites 20,5%;

Chrétiens 8,5%; Autres 9,7%.[47]

Inde: Population (1998): 984 004 000. / Affiliation religieuse (1995): Hindous 81,3%; Musulmans 12%, dont Sunnites 9%, Chiites 3%;

Chrétiens 2,3%, dont Protestants 1,1%, Catholiques Romains 1%; Sikhs 1,9%; Bouddhistes 0,8%; Jains 0,4%; Zoroastriens 0,01%; Autres 1,3%.

Iran: Population (1998): 61 531 000 / Affiliation religieuse (1995): Musulman 99%; (Chiites 93,4%, Sunnites 5,6%); Chrétiens 0,3%; Zoroastriens 0,05%; Juifs 0,05%. [48]

Iraq: Population (1998): 21 722 000. / Affiliation religieuse (1994): Musulmans Chiites 62,5%; Musulmans Sunnites 34,5%; Chrétiens (essentiellement rite Chaldéen et rite Syrien, Catholique Romain et Nestorien) 2,7%; Autres (essentiellement syncrétiste Yazidis) 0,3%.[49]

Jordan: Population (1998): 4 682 000. / Affiliation religieuse (1995): Musulmans Sunnites 96,5%; Chrétiens 3,5%. [50]

Koweït: Population (1998): 1 866 000. / Affiliation religieuse (1995): Musulman 85%, dont Sunnites 45%, Chiites 30%; Autres Musulmans 10%; Autres (la plupart Chrétiens et Hindous) 15%.

Liban: Population (1998): 3 506 000. / Affiliation religieuse (1995): Musulmans 55,3%, dont Chiites 34%, Sunnites 21,3%; Chrétiens 37,6%, dont Catholiques 25,1% (Maronites 19%, Grec Catholiques Grecques ou Malachites 4,6%), Orthodoxes 11,7% (Orthodoxes Grecques 6%, Arméniens Apostoliques 5,2%), Protestants 0,5%; Druze 7,1%. [51]

Oman: Population (1998): 2 364 000. / Affiliation religieuse (1993): Musulman 87,7%, dont les Musulmans Ibadiyah 75% (minorités principales Musulmans Sunnites Chiites); Hindou 7,4%; Chrétiens 3,9%; Bouddhistes 0,5%; autres 0,5%. [52]

Pakistan: Population (1998): 141 900 000. / Affiliation religieuse (1993): Musulmans 95% (majoritairement Sunnites, les Chiites représentent 20% de la population totale); Chrétiens 2%; Hindou 1,8%; autres (incluant Ahmadiyah) 1,2%.[53]

Arabie Saoudite: Population (1998): 20 786 000. / Affiliation religieuse (1992): Musulmans Sunnites 93,3%, Musulmans Chiites 3,3%.[54]

Syrie: Population (1998): 15 335 000. / Affiliation religieuse (1992): Musulman 86%, dont Sunnites 74%, 'Alawite (Chiites) 12%; Chrétiens 8,9%; Druze 3%; autres 1%.[55]

Tadjikistan: Population (1997): 6 112 000. / Affiliation religieuse (1995): Musulmans Sunnites 80%; Musulmans Chiites 5%; Orthodoxes Russes 1,5%; Juifs 0,1%; autres (non religieux) 13,4%.

Turquie: Population (1998): 64 567 000. / Affiliation religieuse (1994): Musulmans Sunnites 80%; Musulmans Chiites 19,8%, dont Alevi non orthodoxes 14%; Chrétiens 0,2%.[56]

Emirats Arabe Unis: Population (1998): 2 744 000. / Affiliation religieuse (1995): Musulmans 96% (Sunnites 80%, Chiites 16%); autres (La plupart Chrétien et

Hindou) 4%.

Yémen: Population (2000): 18 260 000.[57] / Affiliation religieuse (1995): Musulmans 99,9% (Sunnites 60%, Chiites 40%); autres 0,1%.[58]

La population chiite dans certains pays est sujette à discussion. Certains croient que la population des chiites est beaucoup plus forte que les statistiques officielles, soit à cause du manque de statistiques réelles, soit à cause des incidences politiques...

Bibliographie

o 'Askari, S.M. (1993), The Role of Holy Imams in the Revival of Religion, Vols. 1 & 2 (Tehran: Naba' Organization)

o 'Askari, S.M. (1996), Ma'alim al-Madrisatayn (Tehran: al-Majam ' al-'Ilmii al-Islami, 6th Imprint)

o Abd al-Jabbar (1384 A.H), Al-Mughni fi al-Tawhïd wa al-'Adl (Cairo: Dar al-Kutub al-Misriyah)

o Abu Hatam, Ahmad b. Hamdan al-Radi, Al-Zinah fi al-kalimat al-Islamiyah al-Arabiyah (Egypt: Dar al-Kitab al-Arabi)

o al-Ash'ari, Ali ibn Isma'il Abu al-Hasan, Maqalat al-Islamiyin wa Ikhtilaf al-Musallin (Beirut: Dar Ihya' al-Turath al-'Arabi) o al-Fadli, 'Abd al-Hadi (1992), Tarikh al-Tashri' al-Islami (Beirut: Dar al-Nasr)

o al-Fadli, 'Abd al-Hadi (1997), The Imamiyah Sect: A Study of its Origins, Beliefs and Laws (Beirut: Al-Ghadeer), Trans. H. Atiyah

o al-Gharifi, 'Abdullah (1417 A.H/1997), Al-Tashayyu': Nushu'uhu - Marahiluhu - Muqawwimatuhu (Damascus: S.A.Nuri, 6th Reprint with revisions and additions)

o Al-Hilli, 'Allamah (1363 A.H), Anwar al-Malakut fi Sharh al-Yaqut (Qum: Radi and Bidar)

o Al-Hilli, 'Allamah (1982), Nahj al-Haqq wa Kashf al-Sidq (Qum: Radi and Bidar)

o Al-Iji, Abd al-Rahman b. Ahmad (1997), Al-Mawaqif (Beirut: Dar al-Jil)

o Kashif al-Ghita' (1993), The Origin of Shi'ite Islam and its Principles (Qum: Ansariyan)

o al-Kulayni, Muhammad (1397 A.H), Usül al-Kafi (Tehran: Dar al-Kutub al-Islamiyah)

o al-Majlisi, Muhammad B. (1983), Bihar al-Anwar (Beirut: Al-Wafa)

o al-Mufid, Shaykh Muhammad b. M. b. Nu'man (1413 A.H), Awa'il al-Maqalat (Qum: Kungereh-e Sheykh-e Mufid, 1413). In this edition the main text starts on page 33.

o al-Nawbakhti, al-Hasan ibn Musa (1405 A.H), Firaq al-Shi'ah (Beirut)

o al-Qazwini, Sayed Mustafa (2000), Inquiries about Shi'a Islam (California: The Islamic Educational Centre of Orange County)

o al-Sadr, S.M. (1997), Nash'ah al-Tashayu' wa al-Shi'ah (Beirut: Al-Ghadeer, 2nd Imprint)

o Al-Saduq, Muhammad b. Ali.b. Husayn b. Babawayh (1980), Al-Am?lي (Beirut: Mu'assisat al-A'lam3)

o Al-Saduq, Muhammad b. Ali.b. Husayn b. Babawayh, Al-Taw13d (Qum: Jam?'at al-Mudarris3n)

o al-Safi, Lutfullah, Muntakhab al-Athar (Tehran: Maktabah al-Sadr)

o al-Shahrestani, 'Muhammad ibn 'Abd al-Karim (1404 A.H), Al-Milal wa al-Nihal (Beirut: Dar al-Ma'rifah)

o al-Suyuti, Jalal al-Din 'Abd al-Rahman (1993), Al-Durr al-Manthur (Beirut: Dar al-Fikr)

o al-Tusi, Khajeh Nasir al-Din, Talkhis al-Muhassal, "The Treatise on al-'Ismah"

o al-Wa'ili, Ahmad (1983), Huwiyah al-Tashayu' (Qum: Dar al-Kitab al-Islami, 2nd edition)

o al-Wardani, Salih (1999), Aqa'id al-Sunnah wa 'Aqa'id al-Shi'ah: al-Taqarub wa al-Taba'ud (Beirut: Al-Ghadeer)

o Chittick, W. C. (ed. and trans.) (1981), A Shi'ite Anthology (Albany, New York: Sunny Press), Selected by S.M.H. Tabataba'i and Introduced by S.H. Nasr

o Ezzati, A. (1976), Shi'i Islamic Law and Jurisprudence (Lahore: Ashraf Press)

o Fakhry, M. (1991) Ethical Theories in Islam Leiden: Tuta Sub Aegide Pallas

o Ghaffari, S. (1976), Shi'aism or Original Islam (Tehran: Published by the author, Third edition. First edition was published in 1967)

o Gilsenan, Michael (2000), Recognizing Islam: Religion and Society in the Modern Middle East (London & New York: I.B. Tauris & Co Ltd. Revised edition. First published in 1982 by Croon Helm. Reprinted in 1990 & 1993 by I.B. Tauris & Co Ltd).

o Haleem, M.A. (1997) "Early Kalam" in History of Islamic Philosophy, Vol. 1, edited by Sayyed Hussein Nasr and Oliver Leaman, (London: Routledge)

o Ibn 'Asakir , Tarikh Ibn 'Asakir, Tarjimah Ali (Beirut: Dar al-Fikr)

o Ibn al-Athir (1421 A.H), Al-Nihayah fi Gharib al-Hadith wa al-Athar (Al-Dammam: Dar Ibn al-Jawzi)

o Ibn al-Athir, Muhammad (1415 A.H/1995), Al-Kamil fi al-Tarikh (Beirut: Dar al-Kutub al-'Ilmiyah)

o Ibn Hajar, Ahmad Haythami, Al-Sawa'iq al-Muhriqah fi al-Radd 'ala Ahl al-Bid'ah (Beirut)

o Ibn Hajar, al-'Asqalani, Al-Isabah fi Tamyiz al-Sahabah (Beirut)

o Ibn Kathir, Isma'il (412 A.H/1992), Al-Bidayah wa al-Nihayah (Beirut: Makatabah al-Ta'aruf)

o Ibn Khaldun, An Introduction to History (al-Muqaddamah), by Ibn Khaldoon, English version, London, 1967 Edition.

o Ja'fariyan, R. (1985), Ukdhubat Tahrif al-Qur'an bayn al-Shi'ah wa al-Sunnah (Tehran: Islamic Propagation Organization).

o Lalani, Arzinia R. (2000), Early Shi'i Thought: The Teachings of Imam Muhammad al-Baqir (London: I.B. Tauris in association with The Institute of Ismaili Studies)

o Madelung, Wilfred (2001), The Succession to Muhammad: A Study of the Early Caliphate (Cambridge: Cambridge University Press.

First published 1997 and reprinted 1997 & 2001).

o Mughniyah, M.J. (1993), Al-Shi'ah fi al-Mizan (Qum:Al-Sharif al-Radi)

o Muslim, ibn al-Hajjaj al-Qushayri (1375/1956), Sahih Muslim (Beirut: Dar Ihya' al-Turath al-Islami under supervision of Muhammad Fu'ad al-Baqi)

o Muzaffar, M.R. (1993), The Faith of Shi'a Islam (Qum: Ansariyan Publications).

o Nasr, S.H. (1989), Expectations of the Millennium: Shi'ism in History (New York:

State University of New York Press)

o Pavlin, J. (1997) "Sunni Kalam and Theological Controversies" in History of Islamic Philosophy Part 1, edited by Seyyed Hussein Nasr and Oliver Leaman, London: Routledge

o Richard, Yann (1991, English translation first published 1995), Shi'ite Islam (Oxford, UK & Cambridge, USA: Blackwell Publishers)

o Subhani, Ja'far (2001), Doctrines of Shi'i Islam: A Compendium of Imami Beliefs and Practices (London: I.B.Tauris), trans. Reza. Shah-Kazemi

o Subhani, Ja'far, Al-Milal wa al-Nihal, Vol. 6 (Qum: Imam Sadiq Inst.)

o Tabari, Muhammad (1407 A.H), Tarikh al-Umam wa al-Muluk (Beirut: Dar al-Kutub al-'Ilmiyah)

o Tabataba'i, S. M. H. (1975), Shi'ite Islam (Albany, New York: Sunny Press), trans. Sayyid H. Nasr.

o Westerland, David & Svanberg, Ingvar (1999), Islam Outside the Arab World (Richmond: Curzon Press)

[1] Shahrestani, Vol 1 p 146

[2] Al Nawbakhti, p.17

[3] Al Moufid p. 36

[4] Al Moufid p. 36

[5] Dans le même livre, Ibn Hajar a aussi rapporté de Oumm Salamah qu'une nuit alors que le Prophète était chez lui, sa fille Fatimah est arrivée avec Ali qui la suivait. Puis le Prophète dit: " O Ali, toi et tes compagnons sont au Paradis. Toi et tes chiites sont au Paradis "

[6] Cité dans Subhani, Vol 6, p. 104

[7] Parmi les sources non chiites, on peut se référer au Tarikh al Umam wa al Mulk par Tabari (mort en 310 A.H.), Vol. 3, pp.

62-63 ; Al Kamil fi al Tarikh par Ibn al Athir (mort en 630 A.H). Vol 2, pp. 40-41 ; et Musnad par Ahmad b. Hambal, Musnad al-'Asharah al Mubashsharine bi al Jannah, Sakhr serie n° 840

[8] Selon Ghafari, p.10, cette tradition a été transmise à travers 15 chaînes non chiites, tel que Mustadark par al Hakim al Nishapouri, al Sawa'iq par Hajan, Kanz al-'Ummal et Yanabi' al Mawaddah

[9] Voir al Tirmidhi, Kitab al Manaqib, Shakhr série n° 3647

[10] Al Bidayah wa al Nihayah par Ibn Kathir (mort en 774 A.H.) Vol. 7 p. 359

[11] Voir par exemple Al Isabah fi Tamyiz Al Sahaba, par Ibn Hajar, Vol. 2, p. 509 et Al Bidayah wa al Nihayah par Ibn Kathir, Vol. 7, p. 36.

[12] Ithbat al Wasiyah, p. 121

[13] Maqtal al Imam Al Husayn par Abou Mikhnaf, p. 15

[14] Par exemple, voyez Buhuth fi al-Milal wa al-Nihal par J. Subhani, Vol. 6, pp. 109 & 110. Sayyid Ali al-Madani (mort en 1120) dans son Al-Darjat al-Rafi'at fi Tabaqat al-Shi'a al-Imamiyah mentionne les noms de soixante neuf compagnons du Prophète qui étaient des chiites. Ils sont listés dans l'ordre alphabétique commençant par Abou Raf'i et finissant par Yazid b. Hauthara al Ansari. Yousuf b. 'Abdullah (mort en 456 A.H.) dans son Al-Isti'ab, Ibn al-Athir dans son Usd al-Ghabah et Ibn Hajar (mort en 852 A.H.) dans son Al-Isabah sont des érudits non chiites qui ont mentionné certains pionniers chiites.

[15] Il faut noter que l'accusation de la croyance en altération est limitée à la suppression de certains versets présumés; l'accusation d'addition dans le Coran n'a jamais été formulée ni par les Chiites ni par les Sunnites.

[16] Les Musulmans Sunnites disent que celui qui a vu le Prophète en croyant en lui est considéré comme un compagnon du Prophète et peut être suivi pour acquérir la connaissance sur l'Islam. Par conséquent, les membres de la maison de Prophète tels que Imam Ali et Fatimah qui ont toujours été avec le Prophète et qui avaient des relations très proches avec le Prophète peuvent être naturellement suivi.

[17] Al-Tawassul wa al-Wasilah, p. 52, première edition.

[18] Sahih de Muslim, Vol. 4, p. 1883, No. 2424. (Kitab Fada'il al-Sahabah, Bab Fada'il Ahlul Bayt, Sakhr série no. 4450) [19] Les chameaux rouges étaient considérés très valeureux en ces temps.

[20] Sahih de Muslim, Vol. 4, p. 1871, no. 2408. (Kitab Fada'il al-Sahabah, Sakhr série No. 4420).

[21] Musnad de Imam Ahmad b. Hanbal, serie internationale no. 13231. Voir aussi

Sunan de al-Tirmidhi, série internationale no. 3130.

[22] Al-Kashshaf par Zamakhshari, Commentaire sur le verset 42:23, Vol. 4, p. 220.

[23]Une des sources des discussions suivantes sur les principes et les pratiques de l'Islam est "An Introduction to Islam" par Bashir Rahim. Pour une version en ligne de cet article et autres introductions à l'Islam, voyez : http://www.al-islam.org. [24] Il y a beaucoup d'autres versets dans le Coran affirmant la justice divine.

[25] Al-Saduq, Muhammad b. Ali b. Husayn b. Babawayh, Al-Taw13d (Qum: Jam??at al-Mudarris3n), p. 362.

[26] Il y a une série de hadiths, dans laquelle le Prophète a mentionné qu'il y aurait douze leaders après moi. Par exemple, Bukhari rapporte que le Prophète a dit : " Il y aura douze leaders 'Amîr' après moi. Puis le narrateur dit que le Prophète a dit quelque chose qu'il n'a pu entendre. Il a demandé à son père, qui était aussi présent en ce temps, pour savoir ce que le Prophète a dit. Son père lui dit que le Prophète a dit " Tous ces leaders seront de la tribu de Qoreish. " Les Musulmans rapportent cette tradition en disant que le narrateur de cette tradition est allé avec son père à l'endroit où se trouvait le Prophète et le Prophète a dit : " Cette religion ne se terminera pas jusqu'à ce qu'il n'y aura pas eu douze successeurs (Khalifat). Puis le narrateur dit : " Le Prophète a dit quelque chose que je n'ai pas compris et j'ai demandé à mon père. Il dit que le Prophète a dit " Ils sont des Qoreish ".

[27] Comme on a vu plus haut, Imam Ali était le cousin et gendre du Prophète (le mari de la Dame Fatimah). Il fut le premier homme à embrasser l'Islam.

[28] Sunan de al-Tirmidhi, Kitab al-Fitan, Sakhr série no. 2156 & 2157 et Sunan de Abu Dawud, Kitab al-Mahdi, Sakhr série no. 3733 & 3734. Selon Abu Dawud, le hadith finit par, "Il remplira la terre de justice comme elle aura été emplie d'injustice et d'oppression." Voir aussi Musnad de Ahmad, Musnad al-'Asharah al-Mubashsharin bi al-Jannah, Sakhr série no. 734 and Sunan de Ibn Majah, Kitab al-Jihِd, série no. 2769.

[29] Sunan de Ibn Majah, Kitab al-Fitan, Sakhr serie no. 4075 et Musnad de Ahmad, Musnad al-'Asharah al-Mubashsharin bi al-Jannah, Sakhr série no. 610.

[30] Sunan de Abu Dawud, Kitab al-Mahdi, Sakhr serie no. 3735. Voir aussi Sunan de Ibn Majah, Kitab al-Fitan, Sakhr série no. 4076.

[31] Sahih de Muslim, Kitab al-Iman, Sakhr serie no. 225 et Musnad de Ahmad, Baqi Musnad al-Mukthirin, Sakhr série no. 14193 & 14595.

[32] La prière du matin (fajr) qui est accomplie entre l'aube et le lever du soleil comprend deux unités, celle du midi (zohr) et de l'après-midi ('asr) comprennent quatre unités chacune, celle du crépuscule (maghrib) comprend trois unités et celle de la nuit ('ishà) comprend quatre unités.

[33] Dans les prières de trois ou quatre unités, la troisième et quatrième unité commence par la récitation du chapitre d'ouverture du Coran ou sinon par une récitation spécifique (dhikr) appelé les quatre glorifications (tassbihàté 'arbah), puis l'inclinaison et la prosternation. Dans ces prières, l'affirmation de l'Unicité de Dieu, que Mohammad est Son Prophète et l'accomplissement des salutations sur le Prophète et les gens de sa maison sont reprises aussi bien dans la deuxième que la dernière unité après la prosternation.

[34] Plusieurs groupes de personnes en sont exemptés, tells que malades ou en voyageurs.

[35] Nahj al-Bal?ghah, édité par Fay* al-Islam, Les paroles sages 320.

[36] Il y a d'autres cas mentionnés dans la jurisprudence chiite dans lesquelles le paiement de Khoums devient obligatoire. Ce qui est énuméré ci-dessus est les cas le plus général.

[37] Al-Kafi, Vol. 5, p. 12, no 3 et Al-Amali par al-Sadouq, Session 71, p. 377, no 8. Pour une approche plus élaborée du sujet, voyez "Combat with the Self by Muhammad b. al-Hasan al-Hurr al-'Amili, traduit par Nazmina Virjee (London: ICAS, 2003). [38] La population mondiale au 01/01/2002 est estimée à 6 196 141 294. (Voir le bureau de recensement des U.S.A au www.census.gov).

[39] Britannica, 2002, Deluxe version. Selon cette source, la totalité de la population musulmane dans le monde en mi-1998 était de 1 164 622 000, soit 19,6% de la population mondiale.

[40] Britannica, 2002, Deluxe version.

[41] Voyez, par exemple, " Islam Outside the Arab World " par D. Westerland et I. Svanberg.

[42] Les restes sont presque tous des Musulmans Sunnites comprenant les Hanafis (qu'on trouve en Egypte, Liban, Syrie, Jordanie, Iraq et Turquie), les Malikis (dominants au Maroc et Soudan), les Shafi'i (L'Ecole Shafi'i est pratiquée en Syrie, Yémen, Oman, Les Emirats Arabes Unis, Bahreïn et Koweït et coexiste avec les autres Ecoles en Jordanie et Egypte), et les Hanbalis. Selon le MEDEA (" the entry SUNNISM "), le Hanbali est l'Ecole officielle en Arabie Saoudite et au Qatar.

6 Yann Richard (1991, Traduction anglaise 1995, p. 2) utilisant les principales

prévisions met en avant Md-R. Djalili, Religion et révolution, Paris, Economica, 1981, p. 23ff, et M. Momen, An Introduction to Shi'i Islam, New Haven et London, Yale University Press, 1985, pp. 264ff. Donc les prévisions de Richard ne se projettent pas au delà des années 80. Ces estimations sont comme suit : Iraq: 55 pour cent , soit 18 000 000; Bahreïn: 70 pour cent ou environ 170 000; Koweït: 24 pour cent des citoyens Koweitiens ou 137 000; Qatar: 20 pour cent de la population ou 50 000; Emirats Arabe Unis : 6 pour cent ou 60 000; Arabie Saoudite : 7 pour cent des citoyens Saoudiens ou 440 000; Liban: un tiers ou un million; Inde: 15 à 20 pour cent de la population musulmane, ce qui atteint 80 millions ou 12 pour cent de la population totale (Imamiens et Ismaïliens); Pakistan: 12 000 000; Afghanistan: 15 pour cent ou environ 2,5 million; Azerbaïdjan: une grande communauté chiite (4,5 million); Turquie: 1 500 000 mise à part les 'Alaouites; Syrie: 50 000 mise à part les 'Alaouites (Note: Les chiites et les Alaouites ensemble atteignent 4 900 000).

[44] Les estimations mentionnées dans le texte sont selon Britannica 2002, Deluxe Edition. Elles sont de 1998. Par conséquent, la population doit avoir été augmentée dans les cinq dernières années. Cependant le pourcentage serait le même.

[45] Il faut noter que la liste ci-dessus n'a pas une signification inclusive, c'est une sélection basée sur l'information collectée de chaque pays. Par exemple le Qatar n'y est pas alors que selon MEDEA 10% de sa population sont chiites.

[46] La "CIA World Factbook" estime la population d'Afghanistan en Juillet 2001 comme suit: 26 813 057 / Musulmans sunnites 84%,

Musulmans chiites 15%, autres 1%. Ci-dessous, je me référerai à cette source par CWF. Selon Westerlund et Svanberg (1999, p.

177), environs 18% de la population d'Afghanistan sont considérés comme adhérents au chiisme duodécimain et quelques 2% Ismaïliens. [47] Selon CWF, les chiites de Bahreïn constituent 70% de la population Musulmane. Selon MEDEA (Institution Européenne de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro Arabe), 85% de la population est musulmane, dont 1/3 est sunnite et 2/3 chiite (Arabe en majorité, mais aussi 70 000 iraniens). Selon Fuller et Francke (1999, p. 120), les chiites forment approximativement 70% de la population native de Bahreïn.

[48] Selon CWF, les chiites constituent 89% de la population de l'Etat.

[49] Selon CWF, les chiites sont 60%-65% et les sunnites 32%-37% de la population totale. Selon MEDEA, les musulmans d'Iraq sont 97%, dont les musulmans Chiites sont 65% et les Sunnites sont 32%. Selon Fuller et Francke,

(1999, p. 87) les Chiites forment 55-60 pour cent de la population d'Iraq. Il ajoute que depuis les années 70 les Chiites Iraqiens quittent l'Iraq en grand nombre pour s'installer en Iran, Syrie et Grande Bretagne et d'autres pays.

[50] Selon CWF, les Musulmans Sunnites sont 92%, les Chrétiens sont 6% (Orthodoxes Grecques en majorité, mais aussi des Grecques Catholiques, des Catholiques Romains, des Orthodoxes Syriens, des Orthodoxes Coptes, des Orthodoxes Arméniens et des Protestants) et les autres sont 2% (Plusieurs Musulmans Chiites et Druzes) (Est. 2000).

[51] Selon CWF, les Musulmans sont 70% (incluant les Chiites, Sunnites, Druzes, Ismaïliens, Alawites ou Noussayris). Selon MEDEA, Les Musulmans sont 70% (5 groupes islamiques légalement reconnus - Chiites, Sunnites, Druzes, Ismaïliens, Alawites ou Noussayris) et les Chrétiens sont 30% (11 groupes Chrétiens légalement reconnus : 4 Chrétiens Orthodoxes, 6 Catholiques, 1 Protestants). Les Juifs sont en petits pourcentages. Selon Fuller et Franke (1999, p. 203), les Chiites forment 30 à 40 pourcent de la population et représentent le seule plus grand groupe sectaire du Liban.

[52] Selon CFW, les Musulmans Ibadites sont 75% et les restes sont des Musulmans Sunnites, Musulmans Chiites et Hindous. Selon MEDEA, Les Musulmans sont 75% dont ¾ de la secte Ibadite.

[53] Selon CWF, Les Musulmans sont 97% (Sunnites 77% et Chiites 20%). Les Chrétiens, Hindous et autres sont 3%. Selon Westerlund et Svanberg (1999, p. 225), les Musulmans font plus de 96% de la population totale. Parmi les Musulmans 15-20 pourcent sont estimés être des Chiites.

[54] CWF ne mentionne pas le pourcentage de la population Chiite en Arabie Saoudite, bien que le nombre est plus élevé que certains autres pays mentionnés ici. Il dit juste que les Musulmans forment 100% de la population du pays. Selon MEDEA, les Chiites font 2,5% de la population totale et les Sunnites sont 97%. Selon Fuller et Frankle (1999, p. 180), le gouvernement Saoudite compte les Chiites autour de 2 à 3 pourcent de la population aux environs de 300 000, mais le nombre est malgré tout bien plus qu'un demi million.

[55] Selon CWF, Les Musulmans Sunnites sont 74%. Les Alawites, Druzes et les autres sectes musulmanes sont 16%. Les Chrétiens (différentes sectes) sont 10% et les juifs sont de toutes petites communautés à Damas, Al Qamishli et Alep. Selon MEDEA les Musulmans Sunnites sont 75%, les Musulmans Alawites 11%, Chrétiens (toutes tendances) 10% et les Druzes 3%.

[56] CWF indique juste que 99,8% sont Musulmans (la plupart Sunnites) et les autres (Chrétiens et Juifs) sont 0,2%. Ce qui est surprenant, le rapport de MEDEA

néglige la population Chiite en Turquie et dit : " Religion : Musulmans 99% Sunnites, autres 1% (Chrétien et Juif). " (http://www.medea.be/en/index059.htm). Selon Westerlund et Svanberg (1999, p. 133), Les Musulmans Sunnites sont estimés à 70 à80% de la population et les gros des restants 20 à 30 % sont Alevis.

[57] Ceci est selon SESRTCIC affilié à l'organisation de la conférence islamiques (Organization of Islamic Conference (OIC)).

[58] CWF indique juste que : "Musulmans incluant les Shaf'i (Sunnites) et Zaydi (Chiites), petits nombres de Juifs, Chrétiens, et Hindou". Selon MEDEA, les Musulmans Sunnites sont 55% et les Musulmans Zaydites sont 44% et les Chrétiens sont 1%.